

CO

# Construction Citoyenne

*Ou comment le design d'espace peut enrichir  
les politiques publiques d'aménagement du  
territoire*



CO

## Construction Citoyenne

*Ou comment le design d'espace peut enrichir  
les politiques publiques d'aménagement  
du territoire*

**Héloïse Bal**

*Mémoire de recherche en design*

Sous la direction de Ann Pham Ngoc Cuong et Laurence Pache

Diplôme supérieur d'Arts Appliqués

*Design écoresponsable*

Pôle Supérieur de Design Nouvelle Aquitaine

Cité scolaire Raymond Loewy, La Souterraine

Mai 2020

# Journal de bord, confinement J+40

J'ai déjà bougé les meubles de ma chambre 9 fois, et fait 128 fois le tour du jardin.

Mon quartier est devenu ma ville, et mon jardin se substitue désormais à tous les grands espaces verts urbains.

40 jours que mon horizon s'arrête là où se finit la forêt,

40 jours que mes relations sociales se limitent à celles que j'entretiens avec ma famille et mes voisins.

Mais je ne suis pas à plaindre, contrairement aux citoyens qui vivent seuls, ou trop nombreux dans de très petits appartements. J'ai même la chance d'entendre les oiseaux, au lieu du bruit métallique des drones qui scandent « Restez chez vous ! »

Faire ses courses contre 10 minutes d'air frais est devenu le petit plaisir quotidien de beaucoup de gens.

Certains sont prêts à braver les interdits, pour même quelques minutes de plus à l'extérieur, tandis qu'à La Madeleine et à Béziers, les maires font disparaître les bancs des espaces publics.

Mais que va t-il se passer *le jour d'après*<sup>1</sup> ?

---

**1.** *Confinement : pourquoi le « jour d'après » inquiète les services de renseignement,* par Jérémie Pham-Lê, Jean-Michel Décugis et Vincent Gautronneau, dans *Le Parisien*, le 11 avril 2020.

Car ça explose, ça déborde déjà.

Du Nord au Sud de la France, la tension monte et les violences urbaines se multiplient.

Si le confinement n'autorise pas la gronde populaire à s'exprimer, les confinés veulent à présent sortir, et faire entendre leurs voix.

Car la colère, elle, est belle et bien présente.

Alors, comment mettre à profit celle-ci ?

Comment l'utiliser de manière bienveillante pour qu'elle serve la construction de la ville de demain au lieu de la détruire ?

À l'heure du coronavirus, il est peut-être temps aujourd'hui de se poser les bonnes questions sur la place de nos espaces publics qui, comme on le voit aujourd'hui, sont indispensables pour nous permettre de faire société.



*Heurts entre habitants et police à Villeneuve-la-Garenne, dans la nuit du 20 au 21 avril 2020 ©AFP*

13

**Introduction**

17

**1** **Fracture entre l'aménagement et le vécu de l'espace urbain**

19

*Vers une perte progressive du libre-arbitre dans l'espace public*

28

*Du citoyen objet au citoyen sujet*

38

*Une volonté d'implication des citoyens encore fragile*

49

**2** **La participation citoyenne, un enjeu démocratique majeur**

50

*Ce qui empêche les citoyens de participer à l'amélioration de leur cadre de vie*

58

*Des modalités et outils de mobilisation à repenser*

68

*Le designer médiateur : un lien entre les aspirations citoyennes et les ambitions des politiques publiques*

79

**3** **Des dispositifs d'enquête interactifs en faveur de la participation**

80

*Beaubreuil : le choix d'un quartier sensible*

90

*L'expérience spatiale pour créer les conditions d'un dialogue territorial*

98

*Des dispositifs, services et méthodologies à tester*

103

**Conclusion**

107

**Bibliographie**

115

**Remerciements**

# Engager l'action

\* Étude de fin mars 2017  
« Les Français et les enjeux de  
sécurité » de Ifop pour Synopia.

Selon une étude\* de 2017 portant sur « les Français et les enjeux de sécurité », 83 % de la population se sent en insécurité aujourd'hui : l'inefficacité de la classe politique à régler les problèmes, les incivilités, les insécurités quotidiennes et l'incivisme sont désignées comme causes principales, même si les Français souffrent tout autant des incivilités quotidiennes que du terrorisme. Ces deux types de menaces provoquent une inquiétude générale face à l'étranger, une crainte grandissante de l'autre nous enfermant dans un climat de méfiance. En ajoutant à cela l'influence croissante des politiques publiques de sécurité sur notre territoire, avec une volonté féroce de tout contrôler, on se ferme à l'imprévisibilité ce qui favorise l'émergence d'espaces aseptisés et standardisés qui laissent peu de place au vivre ensemble.

\* Notamment celle de  
l'ONU publiée en 2018.

De plus, de nombreuses études\* prévoient que demain, en 2050, 7 personnes sur 10 vivront en ville contre à peine une sur deux actuellement, nous mettant face à nombreux défis environnementaux et sociaux pour répondre à la population urbaine croissante et à de nombreux arrivants dans l'espace public français, ne connaissant ni les lieux, ni les usages. Cela va créer des problèmes de bien-être, posant à la fois la question des besoins primaires, mais également de cohabitation, de coexistence entre les individus.

Quel rôle pour l'espace public dans le futur et quelle possibilité de faire cohabiter et dialoguer différents individus au sein d'un même espace commun ?

Le bien-vivre ensemble semble être une des préoccupations principales des politiques, et ce plus fortement encore à l'échelle locale puisque les élus sont en contact direct avec les populations et sont donc plus à même d'écouter leurs besoins et leurs réticences. Comment faire dialoguer les besoins et usages de la société civile qui vit et habite le territoire avec ceux des institutions publiques dont le rôle est de protéger, et satisfaire les besoins des citoyens ?

Comment le designer peut-il enrichir leur approche de la démocratie locale ? L'espace joue un rôle majeur dans la fabrique de la sécurité et de l'insécurité, cependant lorsque ses qualités sont dégradées, il ne peut plus être le lieu où il fait bon vivre. Il perd ainsi en fréquentation, ce qui nuit fortement à ses possibilités d'être un lieu de partage et de rencontre de l'autrui. De ce fait, peut-on, grâce au design rompre ce cercle vicieux de l'insécurité et rendre à l'espace public ses qualités d'espace politique de débat et d'échange, de rencontre et d'interactions, de confrontation des opinions ?

\* Capacité de groupes humains différents à cohabiter harmonieusement au sein d'une entité locale, nationale, fédérale, communautaire (Larousse).

*Le designer d'espace en tant que médiateur et visant un objectif de convivence\*, peut-il favoriser la démocratie locale et l'implication des citoyens lors de projets d'aménagement du territoire ?*

Pour tenter de répondre à cette question, il s'agit dans un premier temps de montrer de quelle manière la liberté d'agir du citoyen se définit dans l'espace public et qu'est ce qui fait que cet espace n'est pas le lieu de la convivence actuellement. Dans un second temps, il est question de démontrer à quel point l'implication des citoyens dans les projets urbains représente un enjeu majeur pour la démocratie. Finalement, nous tenterons d'expliquer comment le designer d'espace, grâce à ses compétences spatiales et son

attention pour les usagers et des usages, peut amener à une mise en démocratie de l'aménagement du territoire et de ses enjeux dans un but d'amélioration des conditions de vie des habitants.



*La rue Sainte-Catherine à Bordeaux, ville qui possède le solde migratoire le plus fort ©Thierry David.*

# Fracture entre l'aménagement et le vécu de l'espace urbain



## 1. Vers une perte progressive du libre-arbitre dans l'espace public

### La liberté du citoyen dans l'espace

La notion de liberté, recouvre à la fois la liberté individuelle, la liberté civile et la liberté politique. Garanties par l'État qui les reconnaît et les aménage, les libertés publiques\* permettent au citoyen de penser par lui-même et d'agir en toute autonomie et spontanément comme personne douée de raison, dans la mesure où il ne nuit pas aux droits d'autrui<sup>2</sup> et à la sécurité publique. En ce sens, la liberté ne peut exister seule, elle a fondamentalement besoin d'ordre<sup>3</sup>, d'un ordre public agissant comme stabilité sociale, et permettant à des individus avec différentes attentes, intérêts et pratiques sociales de cohabiter au sein d'un même territoire. Mais on assiste aujourd'hui à un désintéressement et une certaine ignorance des citoyens face à la loi, pouvant amener à des actions liberticides. Dans une volonté de questionner et d'explorer les frontières de la loi, afin de montrer aux citoyens l'étendue de leurs libertés

\* Désigne l'ensemble des droits et libertés individuelles et collectives définies par des règles juridiques et par la loi.

2. « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. » Art. 4. de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789.

3. Du latin *ordo*, ordre, disposition, arrangement, règle, régularité. Selon le dictionnaire juridique, il désigne « l'ensemble des règles obligatoires qui touchent à l'organisation de la Nation, à l'économie, à la morale, à la santé, à la sécurité, à la paix publique, aux droits et aux libertés essentielles de chaque individu » et permet donc la vie en société.

dans l'espace public, la Compagnie XTNT monte des projets in situ, accompagnée de spécialistes de l'espace public, tels que des juristes ou des anthropologues. À travers ces projets, qui parfois peuvent prendre la forme de performances, la compagnie théâtrale, composée d'artistes interventionnistes, revendique une réappropriation de l'espace public par les citoyens et artistes.



Action #1. Extrait du code de la déconduite 2017/2018  
©Xtnt Compagnie.

La loi du 30 octobre 2017 a permis d'intégrer dans le code de la procédure pénale des pouvoirs d'exception institués dans le cadre de l'état d'urgence. On peut donc déjà constater certaines dérives à l'ordre public, dans le sens où les mesures exceptionnelles deviennent la norme. Ainsi, le préfet peut aujourd'hui définir des zones de protection dans lesquelles il lui est possible de réglementer la circulation et la liberté

\* Lors d'événements ou sur des zones de haute fréquentation par exemple.

d'aller et de venir des usagers, voire même de la restreindre\*. Mais l'inscription de ces dispositions spéciales dans la loi, contribue à rendre poreuses les frontières entre sphère publique, ce qui pour François Saint-Bonnet<sup>4</sup>

amènerait à « un risque de voir éclore des règles « continues » de comportements » donc des règles qui dicteraient de façon permanente les manières d'agir dans chaque espace. En effet, l'ordre public peut imposer une certaine organisation spatiale, puisque chaque droit, règle ou loi s'exprime ensuite sur le territoire par des mesures physiques<sup>5</sup> comme on le voit avec ces mesures d'urgence pérennisées.

Afin de bousculer les codes comportementaux et interdits, le collectif d'artistes Boijeot.renauld investit l'espace public et questionne notre rapport à celui-ci par des interventions variées ayant pour but de générer une prise de conscience collective. Lors du festival d'Aurillac, ils installent dans une rue passante, une clôture<sup>6</sup> constituée de simples piquets et de trois fils de fer barbelés. Dans la reconstitution vidéo de cette expérience, on peut voir que la quasi-totalité des personnes dans la rue reste inerte face à cette frontière poreuse qui les sépare de l'autre

4. Professeur spécialiste des droits des libertés fondamentales et publiques, et de l'histoire des institutions.

5. *L'espace public entre mythe, imaginaire et culture*, Berdoulay, V., Castro, I. & Gomès, P. C. D. C., 2001. Cahiers de géographie du Québec, 45, (126), 413-428.

6. L'équipe Boijeot.renauld est composée de Sébastien Renauld, architecte, et Laurent Boijeot, sociologue et spécialistes des déviances en milieu urbain. Vidéo de l'expérience sur leur site internet : <https://www.boijeotrenauld.com>.



Sécurité renforcée sur la place Stanislas à Nancy pour les fêtes de la Saint-Nicolas ©Nicolas Zaugra.



Installation des barbelés pour le projet clôture de Boijeot Renauld ©Boijeot Renauld.

coté de la rue, alors qu'il semblait pourtant aisé de la traverser. Cette installation met ainsi en évidence le conformisme de nos comportements face à des mesures restrictives que l'on ne remet même plus en question et l'on voit donc que les citoyens sont habitués à ce que leurs libertés, celle de circuler librement à plus forte raison, soient restreintes partiellement ou parfois totalement.

Selon Emmanuel Dockès, Professeur de droit à l'université Paris Ouest Nanterre « les sociétés en crise génèrent un sentiment de peur et donc, un besoin de sécurité »<sup>7</sup>. Il explique également que pour la plupart des gens, abandonner sa liberté, c'est l'assurance d'une plus grande sécurité. Ainsi, certaines formes d'interactions sociales comme les manifestations ou les réunions publiques sont désormais encadrées voire prescrites. Pourtant, les citoyens y adhèrent, car la sécurité a ce pouvoir qui est de tout ramener à elle, dans le sens où les problématiques liées à la perte de liberté sont totalement résorbées sous couvert de plus de sécurité. De ce fait comment concilier notre légitime recherche de sécurité et la volonté de garder le contrôle sur notre manière d'agir dans l'espace public ? La question se pose d'autant plus au regard du confinement actuel. De nombreux citoyens ne disposent ni de balcon, ni de terrasse et encore moins de jardin. Sortir pour aller dans l'espace public est donc un moyen de garder contact avec l'autre, de continuer à faire société. C'est en effet dans l'espace public que société prend corps, car c'est l'endroit où peut s'exercer la liberté du citoyen et dans lequel il peut interagir avec le monde, avec les autres.

7. Entretien avec Emmanuel Dockès dans un article de Matthieu Grandperrin pour Ouishare intitulé *Exercer sa liberté, c'est prendre des risques*, 11 février 2020. Ouishare est une association présentée comme « un accélérateur d'idées et de projets dédié à l'émergence de la société collaborative ».



Gilets jaunes lors des manifestations de 2019, trouble à l'ordre public. © Street Press.

Manifestation féministe du 7 Mars 2020 à Paris juste avant les affrontements © Vindhushan Vinkneswaran.

### Les formes contemporaines spatiales du pouvoir qui ne favorisent pas le vivre ensemble

L'évolution de la construction et de la pensée des villes selon le prisme de la sécurité a eu de nombreux impacts à la fois sur l'organisation du territoire, en favorisant le déplacement et la circulation, empêchant donc l'appropriation de l'espace et la création de liens sociaux ; mais également sur la façon de vivre la ville en provoquant une tendance à la méfiance de l'autre et au repli sur soi. C'est dans ce contexte que l'on a vu apparaître les « Gated communities », les quartiers de résidentialisation, et les « Business Improvement Districts ». Pour Éric Charmes, chercheur en sciences sociales appliquées à l'urbain, ces phénomènes ne doivent pas être perçus comme « un repli communautaire », mais plutôt comme « la conséquence de l'affaiblissement des liens communautaires locaux »<sup>8</sup>. C'est-à-dire, comme une conséquence directe du manque de diversité et des minces possibilités de rencontre dans l'espace urbain, qui nous amène à nous replier vers ce qui nous est familier.

Dans son livre *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Jane Jacobs conteste le « déterminisme spatial et social sur lequel reposent les modèles urbanistiques »<sup>9</sup>, c'est-à-dire l'influence du milieu physique et de la société sur l'organisation géographique de l'espace et la répartition des hommes au sein de celui-ci, sur lequel s'appuie l'urbanisme moderne. Jane Jacobs s'oppose donc aux grandes opérations de rénovations urbaines qui, le plus souvent, visent à déloger les habitants des quartiers populaires pour reconstruire du neuf et contribuent à aseptiser l'espace urbain. Pour l'auteur, le découpage et le zonage de notre espace ainsi que l'attribution de fonctions ou d'usages prédéterminés entraînent une

8. Eric Charmes. *Au-delà du rêve du village : le club et la clubbisation*. Métropolitiques, 2011.

9. Claire Parin, dans sa préface de l'édition française de *Déclin et survie des grandes villes américaines* de Jane Jacobs parue en 2012.

\* Action de rendre l'espace impersonnel, celui-ci n'est plus caractéristique mais devient anonyme et commun.

dépersonnalisation\* de celui-ci, ce qui le rend plus favorable à l'irruption de la criminalité en son sein ; car un espace peu fréquenté et approprié par ses usagers devient de facto un

espace délaissé et potentiellement dangereux. Dans cette même logique, Anne Wyvekens explique que la manière dont on vit l'insécurité aujourd'hui est dû à la dégradation, à l'affectation de la qualité de l'espace vécu<sup>10</sup>. Il est donc limpide que la notion d'insécurité est intimement liée à celle de l'ambiance de la rue ou du quartier, l'image de celui-ci et son vécu, car cette notion évoque tout d'abord un ressenti qui n'est pas forcément lié à une insécurité réelle, mais plutôt influencé par différents facteurs qui rendent la pratique du lieu désagréable. En ce sens, la qualité matérielle de l'espace et son état sont des éléments significatifs dans le processus de sécurisation de l'espace ; car une rue dans laquelle des déchets traînent sur le trottoir et où des bâtiments sont tagués inspire moins confiance qu'une rue propre<sup>11</sup>.

Mais le fait qu'aujourd'hui nos espaces publics soient devenus inhospitaliers pour certaines catégories de populations indésirables, a également eu de grandes répercussions sur notre perception de la qualité de ces espaces. En effet, on trouve de moins en moins de bancs dans l'espace public, de structures permettant d'être assis à plusieurs au même endroit, voire même de s'allonger, car en étant peu pratiques et inconfortables, ils deviennent ainsi non propices à la réunion. Dans une volonté de dissuader les personnes de s'asseoir - ou de s'asseoir de manière prolongée - on constate également que certains éléments urbains sont souvent placés à des endroits qui ne donnent pas envie et n'invitent pas à s'arrêter. À Lyon, la Place des Terreaux aménagée par l'artiste Daniel Buren est sujette à controverses.

10. *Espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? Perspectives pour la France*, Anne Wyvekens, 2007.

11. *Broken Windows, The police and neighborhood safety* par Georges L.Kelling et James.K Wilson, article paru en 1982 dans *The Atlantic* expliquant la théorie de la fenêtre brisée.

Bruno Charles, l'élu EELV de la métropole de Lyon souligne en juillet 2019 que « la place n'offre aucune possibilité aux familles et aux enfants pour s'asseoir autre que les terrasses de café qui la bordent. Si vous ne pouvez pas payer, circulez ! ».

Toutes ces situations mettent en évidence à quel point le vivre ensemble est rendu partiellement impossible dans l'espace urbain aujourd'hui, et comment les choix en terme d'aménagement urbain sont fondés sur des principes de marchandisation, d'évitement des conflits, de maîtrise des comportements déviants et de contrôle des flux. Comment faire réagir les citoyens et les amener à se questionner sur l'espace dans lequel ils circulent, l'espace qu'ils habitent ? Le rôle du designer d'espace est primordial pour répondre à cette question, car « l'idée de pouvoir créer un quartier agréable, sécurisant et épanouissant pour ses occupants passe naturellement par la nécessité d'adopter une série de mesures touchant à l'aménagement de l'espace et à la disposition des bâtiments. »<sup>12</sup>.



*La place des Terreaux Lyon n'offre que très peu d'endroit pour se poser. ©LyonMag.com.*

12. CPTED (Crime Prevention Through Environmental Design) la pensée de Jane Jacobs et d'Oscar Newman dans le développement des villes contemporaines, Introduction aux enjeux de la ville et du paysage contemporains, faculté d'architecture - Ulg David Tieleman, 2014.



*Le passage Leroy à Nantes, une rue fermée avec néanmoins un servitude de passage derrière le pilier droit ©journals.openedition.org*



*La Souterraine dans une rue réaménagée, un banc a été placé en face d'une route, à un croisement et dos au parc public et en plein milieu du passage des piétons sur la chaussée ©Héloïse Bal*

## 2. Du citoyen objet au citoyen sujet

### Une nécessaire conciliation entre le droit à la liberté individuelle et l'ordre social

C'est dans les années quatre-vingt que l'accent a été mis sur la sécurité physique en démontrant aux individus à quel point elle devait être essentielle pour eux. Mais avec la sécurité physique, n'a-t-on pas aussi inclus la sécurité matérielle, la sécurité des biens ? En ce sens, la montée en puissance de la sécurité physique est-elle liée à la montée de l'individualisme ? Ainsi, où doit-on positionner le curseur entre liberté individuelle et sécurité collective ? La sécurité, définie par Jean-Marie Delarue<sup>15</sup> comme une situation qui ne porte atteinte ni aux personnes ni

\* Terme évoqué dans la loi communale de 1884 : assurer la sûreté, la tranquillité et la salubrité publique.

aux biens, et dans un second temps à la tranquillité publique\*, nous amène à nous demander quels sont les facteurs qui permettraient de jauger du degré à partir duquel il y a atteinte à la tranquillité

publique ? Quel degré serait autorisé, accepté ? Est-ce une question d'endroit, de moment ? Dans une rue piétonne du centre-ville, en soirée, il n'est pas surprenant de constater une

<sup>15</sup>. Jean-Marie Delarue est le premier contrôleur général des lieux de privation de liberté de 2008 à 2014 et le président de la Commission consultative des droits de l'Homme en 2019. Propos recueillis lors de l'émission *La grande table* présentée par Caroline Broué sur France culture en 2015. Jean Marie Delarue était invité pour débattre de la problématique : *Comment garantir notre sécurité sans rogner sur nos libertés fondamentales ?*

## Du citoyen objet au citoyen sujet

certaine animation ; alors que dans un quartier résidentiel, de nuit, c'est plutôt le calme qui est attendu. Mais dans tous les cas, la tranquillité ne mène-t-elle pas à une sorte de lassitude ? Car un espace immuable, où il ne se passe rien, n'est pas forcément un espace de qualité, même s'il amène de la tranquillité. En ce sens, Emmanuel Dockès dans son interview pour le site internet Ouishare, explique que « refuser toute prise de risque, c'est renoncer à sa liberté »<sup>14</sup>. Quel est donc le risque<sup>15</sup> acceptable\* dans l'espace ? C'est-à-dire, quelle part de liberté - échappant au contrôle - sommes nous prêts à accepter dans l'espace public tout en étant conscients des risques éventuels ? Définir le risque, c'est donc tout d'abord prévoir une situation potentiellement dangereuse, c'est donc anticiper, évaluer, en se basant sur des faits, des connaissances, mais aussi des suppositions.

Le risque acceptable dans l'espace public résulte donc forcément d'un consensus général de l'opinion publique, d'une coproduction entre les services publics en charge de l'aménagement de l'espace et la société civile, et de la responsabilité individuelle du citoyen vis-à-vis du bien commun. Il pose les limites de ce qui est tolérable ou non en terme de sécurité et influe sur la façon dont l'espace doit être construit ou aménagé dans le but de proposer une réponse adaptée, ni trop sécuritaire, ni trop libertaire. Se pose aussi la question de l'appropriation de l'espace public, car lutter contre l'insécurité, c'est aussi s'approprier l'espace afin qu'il ne soit pas délaissé, abandonné. L'appropriation peut donc être perçue comme une forme active de la citoyenneté, mais aussi comme une incivilité

<sup>14</sup>. *Exercer sa liberté, c'est prendre des risques. Op. cit.*

<sup>15</sup>. Sur le site CNRTL, le *risque* est défini comme : un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité et l'éventualité d'un événement futur, incertain ou d'un terme indéterminé, ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage.

si cette appropriation amène à une occupation pérenne de l'espace. Mais à partir de quel degré l'appropriation de l'espace se transforme-t-elle en privatisation ? Comment permettre l'appropriation de l'espace public par les citoyens tout en y garantissant le libre usage pour tous ? On voit donc ainsi que l'ordre public peut être modelé et renégocié en fonction des situations, des pratiques de chacun, toujours dans le but de concilier le droit à la liberté individuelle et l'ordre social, c'est-à-dire d'assurer le lien social collectif tout en préservant le bien-être individuel.

### Le vivre ensemble comme une coproduction sociale et spatiale

Pour que la définition du risque acceptable dans l'espace soit efficace, elle doit donc être le résultat d'une concertation entre les différents usagers du lieu. Cette initiative peut être considérée comme un premier pas vers la définition d'un espace public de qualité, en supposant que le rôle et les responsabilités de chacun soient bien définis en amont. Dans cette optique, Jane Jacobs<sup>16</sup> évoque trois conditions jugées indispensables et pouvant amener à une reconquête de l'espace et une possibilité d'auto-contrôle directement pris en charge par les habitants. Ainsi, la sécurité d'un espace peut être garantie par les populations qui y vivent « lorsqu'une rue possède ce qu'il faut pour s'ouvrir sur l'extérieur, lorsque, dans cette rue, le domaine public se trouve clairement démarqué du domaine privé et que les activités, comme les yeux, y sont suffisamment nombreux... »<sup>17</sup>. En ce sens, pour que l'espace public soit sûr et attractif, il faut une diversité de choses à y faire (une aire de jeux, des bancs pour se réunir) afin de multiplier les publics et donc les « yeux ». L'actualité en témoigne : les citoyens participent à la maîtrise des terroristes dans les trains (attaque du Thalys en 2015) comme dans la vie quotidienne avec l'attaque du

16. *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Jane Jacobs, 1961, p.46.

17. *Ibid.*



*Appropriation de l'espace public par un groupe de jeunes ©Arnaud Bach.*

*Le mouvement désobéissant Picnic The Streets, sur la place de la Bourse à Bruxelles. Les citoyens s'approprient l'espace urbain pour bloquer la circulation automobile © Belga Photo Nicolas Maeterlinck.*

London Bridge où des citoyens ont stoppé l'homme ayant provoqué l'attaque. Donc un espace, pour être sûr, ne doit pas être ségrégué ; il doit être hétérogène et ne peut différencier les individus qui le peuplent quels que soient leur appartenance sociale ou culturelle.

En ce sens, Richard Sennett, dans son ouvrage *Bâtir et habiter*<sup>18</sup> impose certaines conditions nécessaires à la construction d'une ville « ouverte », l'une d'elle étant la « synchronicité des activités », c'est à dire une complémentarité et une synergie des activités de la cité afin de favoriser la diversité, l'hétérogénéité, et l'échange d'idées. De ce fait, la ville peut devenir un espace de mixité sociale et ainsi favoriser la cohabitation, la coexistence, permettant aux usagers de dépasser leurs différences et d'ouvrir le dialogue sur les règles de conduite à adopter dans cet espace.

\* En ce sens, la notion de civilité pourrait être définie comme un contrat moral entre les différents protagonistes permettant l'équilibre des relations et du lieu, le tout basé sur un consensus de règles acceptables et son respect.

En effet, pour François Saint Bonnet<sup>19</sup>, c'est la *civilité* - bien avant la présence de forces de police ou la mise en place de dispositifs spéciaux de sécurité - qui permet la paix publique et la coexistence des individus.

Ainsi, lorsque les citoyens arrivent à prendre conscience de leur environnement, de sa qualité et du fait que ce soit un espace partagé où les droits et devoirs de chacun s'exercent dans l'intérêt général, il est plus facile d'y fixer eux-mêmes les limites, les règles de conduite dans l'espace. Mais cela suppose en premier lieu une bonne connaissance du territoire et de son pouvoir en tant que citoyen. De ce fait, le problème du vivre-ensemble dans l'espace ne devrait-il pas se résoudre de manière locale, de manière spécifique en prenant en compte le territoire et les typologies d'habitants et d'usagers qui le fréquentent ?

18. *Bâtir et habiter. Pour une éthique de la ville*, Richard Sennett, Albin Michel, 2019.

19. *La liberté des Modernes et la partition de l'espace*, François Saint-Bonnet, Droit&Philosophie, 2015.

## Participer à l'élaboration du bien commun

\* Le citoyen objet est le citoyen passif, qui se satisfait des aménagements, des solutions conçues pour lui sans les remettre en question.

Le citoyen peut passer de citoyen objet\* à citoyen sujet de sorte qu'il participe à l'élaboration du bien commun<sup>20</sup> et questionne son environnement. Dans le prolongement de cette idée, en 2012, le collectif ETC

composé d'architectes, d'urbanistes et de graphistes, conçoit des structures en bois modulables et évolutives permettant différentes appropriations et usages actifs de celles-ci. Le mobilier - pensé comme un outil permettant d'agir sur l'environnement dans lequel il s'implante - n'est pas fixe et n'impose pas d'usage précis ; il est ainsi possible d'assembler les pièces entre elles, de sorte qu'elles viennent faciliter la gestion active de l'espace public pris en main par les citoyens. Ces structures font émerger un imaginaire collectif autour de l'espace public et de ses usages et proposent également aux individus un espace pour expérimenter, échanger et débattre concernant les questions d'aménagement d'un espace dont la gestion relève du bien commun.

L'importance de cette notion d'expérimentation est également soulevée par Richard Sennett<sup>21</sup>, car c'est ce qui permet de tester, de faire évoluer un projet sachant que les individus ont besoin de temps pour appréhender l'environnement construit. Ce projet apporte ainsi des réponses à des questions fondamentales : comment amener les citoyens à se saisir de leur environnement ? Comment leur faire prendre conscience qu'ils ont le pouvoir d'agir sur ceux-ci aussi différents et complexes soient-ils (ville, cité, pavillonnaire ou campagne) et qu'ils ne sont pas nécessairement obligés d'accepter tout ce qui est fait pour eux ?

20. Dans le sens de l'intérêt commun, opposable à l'intérêt particulier. L'entretien, le maintien et l'amélioration d'un espace partagé par des membres appartenant à une même communauté peut relever de l'ordre du bien commun ; l'espace étant la ressource dont l'appropriation ou la jouissance se doit d'être collective.

21. *Bâtir et habiter*, *op. cit.* p.32

Dans un article<sup>22</sup> du Monde Diplomatique de 1989, Henri Lefebvre interroge la relation entre citoyen (qui jouit de droits civiques, politique et participe à la vie de la cité) et citadin (qui habite, appartient à une ville). Selon lui, « Le citoyen et le citadin ont été dissociés. Être citoyen, cela voulait dire séjourner longuement sur un territoire. Or, dans la ville moderne, le citadin est en mouvement perpétuel ; il y circule ; s'il se fixe, bientôt il se déprend du lieu ou cherche à s'en déprendre ». On voit ainsi que dans l'espace public, lieu de circulation, le citadin est pris dans un mouvement perpétuel dont il lui est difficile de se défaire. En effet, nos arrêts prolongés dans l'espace public, tiennent plus de l'attente que d'un réel plaisir de contemplation. Il y a donc une contradiction, une fracture entre la manière d'être et d'agir en ville, qui peut provoquer des dysfonctionnements, car les citoyens ne sont pas assez investis dans l'aménagement, le développement et la gestion de leur ville. Comment le citadin, habitant des villes peut-il prendre conscience de son rôle à jouer tant dans l'évolution de son territoire, afin d'y définir les usages et les règles acceptables, que dans la définition de l'identité de celui-ci et ainsi exercer sa citoyenneté ? Même si aujourd'hui le statut du citoyen est ébranlé par plusieurs phénomènes dont la « crise de confiance entre les Français et le système de représentation politique »<sup>23</sup>, il ne se désintéresse pas de la vie politique, loin de là, et aspire plutôt à un système dans lequel le citoyen aurait plus de pouvoir de décision.

22. *Quand la ville se perd dans une métamorphose planétaire*, Henri Lefebvre, 1989 dans *Le monde Diplomatique* p.16 et 17.

23. *La citoyenneté, Être (un) citoyen aujourd'hui* : Études annuelles 2018, par le Conseil d'État.



*Park(ing) Day, les citoyens investissent la rue le temps d'une journée et remettent en cause les usages de l'espace public ©wedemain.fr.*



*Construction des outils de la place Dormoy avec les habitants*  
©Collectif Etc.



*Les habitants s'emparent des structures et les font vivre*  
©Collectif Etc.

### 3. Une volonté d'implication des citoyens encore fragile

#### Des prises de décisions formalisées, orientées

Le besoin urgent de logements suite aux destructions engendrées par la guerre a favorisé la construction des banlieues ainsi que celle de grands ensembles sociaux, construits trop vite et pour la plupart excentrés. C'est dans ce contexte, en plein milieu

des années 1960-70, que les « mouvements participatifs »<sup>\*</sup> questionnent la manière de concevoir les villes et les espaces urbains. La légitimité des acteurs urbains à construire et aménager seuls le territoire, sans même impliquer préalablement les habitants, qui eux le vivent quotidiennement est alors

pointée du doigt. Ces luttes, ainsi que la prise de position de philosophes et sociologues urbains tels que Henri Lefebvre et son *Droit à la ville*<sup>24</sup>, ont contribué à l'implication des habitants à la vie de la cité et ont montré qu'une construction avec eux était possible et souhaitable. On voit ainsi que l'espace joue un rôle très important dans les processus de changement social, il agit comme un « révélateur et un accélérateur de mutations »<sup>25</sup>.

\* Préfigurant l'avènement d'un nouveau mouvement social à l'échelle mondiale grâce aux luttes urbaines des années 1960-70, Dan Bernfeld utilise ce terme de « mouvements participatifs ».

<sup>24</sup>. Concept décrit dans son livre *Le droit à la ville* de 1969, selon lequel tous les habitants d'une ville devraient avoir le même droit que ceux qui la font, et doivent pouvoir participer aux décisions qui concernent sa conception et son entretien.

<sup>25</sup>. *Rénovation urbaine et changement social*. Entretien avec Henri Coing, - docteur ès-lettres, sociologue et professeur - par Emmanuel Bellanger & Pierre Gilbert, pour Métropolitiques, 2017.

### *Une volonté d'implication des citoyens encore fragile*

Une grande partie des premiers projets urbains participatifs ont été mis en œuvre suite à la demande des élus locaux, comme l'opération Diapason à Reims où les habitants ont pu participer à la conception de leurs lieux de vie avec l'aide d'architectes. Dans d'autres projets, tels qu'Alma-gare à Roubaix, la participation est le résultat d'une lutte des habitants. Petit à petit, des lois, réglementations et textes législatifs<sup>26</sup> ont ensuite permis une démocratisation de la participation des citoyens aux projets urbains. Vers le début des années quatre-vingt-dix, plusieurs lois emblématiques ont posé les principes de consultation, d'information et de concertation avec les habitants pour toute action ou opération de politique de la ville et leur droit à être informés et consultés<sup>27</sup>. Mais - sauf la Loi Barnier du 2 février 1995, qui invente le débat public et oblige la concertation pour chaque grand projet pouvant avoir des incidences sur l'environnement - ces lois n'ont finalement constitué que des possibles sans obligations formelles.

À la fin de cette même décennie, on assiste alors à une légitimation et une formalisation de ces actions participatives avec notamment l'introduction de mesures plus strictes

dans le droit positif, avec les conseils de développement<sup>\*</sup>, la concertation obligatoire dans le cadre de Plans Locaux d'Urbanisme<sup>28</sup> ou encore avec la loi Vaillant du 27 février 2002, qui oblige à la création de conseils de quartiers dans les grandes villes enclenchant ainsi le renouvellement des formes de la démocratie contemporaine.

\* Instances de la démocratie participative constituées de citoyens bénévoles qui ont pour but de sensibiliser les citoyens aux enjeux territoriaux. Ce terme a été introduit par la loi Voynet pour l'Aménagement du territoire et le développement durable de juin 1999.

<sup>26</sup>. Aujourd'hui les modalités de consultation directe sont entre autres : l'enquête publique (1976), le débat public (1995), les instances participatives : conseils de quartier (2002), le droit de pétition (2003), le référendum local (2004), les conseils citoyens (2014), ou encore des dispositifs extra-légaux : budgets participatif, jury citoyens...

<sup>27</sup>. La loi d'Orientation sur la Ville en 1991 et la Loi sur l'administration territoriale de février 1992.

<sup>28</sup>. Selon la loi Vaillant du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

# EDITO

Depuis deux ans, même les gens bien intentionnés les appellent « les loubards des Minguettes ». On leur a collé sur le dos des étiquettes de brûleurs de voitures, d'agresseurs de policiers, de malfaiteurs chevronnés. Par intérêt politique, par malveillance, le plus souvent, par bêtise et par incompetence, on les a assignés à délinquance.

Le 21 mars, cette image des jeunes du quartier Monmousseau des Minguettes était renforcée par l'écho démesuré et déformé que la presse donnait d'un affrontement entre eux et les forces de police. Et ils se sont sentis dans la position du cerf encerclé par les chasseurs et leurs chiens. La presse et l'opinion sonnaient l'hallali. Alors ils ont poussé leur dernier cri. Cri de détresse et d'espoir à la fois. Une grève de la faim, décidée entre eux seulement, brutalement mais résolument.

Tout le monde a été surpris. Le geste ne « collait » pas avec ce que l'on voulait croire de ces jeunes. Beaucoup n'ont toujours rien compris à cette initiative. Des « bandits » pouvaient-ils subitement devenir des Gandhi ?

Heureusement, des engagements ont été pris au plus haut niveau. Les grévistes ont rompu leur jeûne, en voulant croire à ces promesses. Mais ce n'est pas avant six mois que l'on pourra dire s'ils ont « gagné » ou non. Car cette paix qu'ils veulent, elle dérange trop de monde. Les ventres vides des jeûneurs des Minguettes ont sonné l'heure de la dernière chance pour le quartier et sans doute pour nombre d'autres dans ce pays. Si ce mouvement échoue, on saura désormais où sont les violents.

Photo M. Jaget



COSMOPOLIS

15

*La presse militante dénonce le climat tendu dans les banlieues  
©Cosmopolis, n° 14 mai 1983.*

*Une volonté d'implication des citoyens encore fragile*



*Extraits du film «Quand les habitants prennent l'initiative 1981»,  
sur les luttes urbaines et le projet Alma-gare à Roubaix. Les  
habitants se mobilisent et prennent en main l'aménagement de leur  
quartier © Société coopérative de production.*

Mais si les institutions semblent vouloir développer la participation, le plus souvent, l'écoute citoyenne paraît absente du débat. Cette volonté affichée est freinée par différents facteurs qui influent sur la qualité des démarches participatives. Le manque d'investissement des citoyens dans les structures existantes est l'un de ces freins et pose la question des médiums utilisés et de la gouvernance en place qui fait que les citoyens ont peu de pouvoir de décision. De plus, le défaut de formation à l'implication citoyenne pour les acteurs de l'aménagement et les institutions n'aide pas. La plupart du temps, ceux-ci n'ont pas en main les bons outils leur permettant de créer de véritables espaces de dialogue, ce qui développe chez les citoyens le sentiment d'être incompris et le manque de considération à leur égard, et favorise le décalage entre citoyens et institutions. Parfois même, cette implication des citoyens dans les démarches de projet est considérée comme une perte d'argent et de temps, voir même de légitimité comme l'explique Jodelle Zetlaoui-Leger, docteur en urbanisme et professeur à l'ENSA à Paris la Villette. Selon lui, si certains élus sont réticents, c'est qu'ils craignent de devoir renoncer à une partie de leur pouvoir<sup>29</sup>, ou alors qu'ils ne veulent pas consacrer trop de temps et d'énergie à la mise en place d'un dialogue avec les habitants. On assiste donc à un décalage entre l'offre participative, les attentes et sa mise en pratique, ce qui engendre des frustrations. Le designer peut-il aider à concilier les attentes et les objectifs de chaque partie entre l'aménagement espéré, le projet attendu et la réalisation finale ?

<sup>29</sup>. *L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques*, Jodelle Zetlaoui-Leger. Les Cahiers de la Cambre. Architecture, La Lettre volée, 2005, pp.99-110.



Démolition de la barre Balzac, immeuble symbolique de la cité des 4000 à la Courneuve en 2011 ©Diego BIS/Flickr.

Émeutes de Vaulx-en-Velin en 1990  
©Marcos Quinones, Lyon Figaro.

### Une nécessité d'implication des citoyens en amont pour une concertation efficace

Le principal problème réside aujourd'hui dans le fait que les citoyens sont souvent intégrés trop tardivement dans les projets ce qui fait que la concertation, la participation deviennent de l'information. Un récent article<sup>30</sup> publié dans Médiapart dénonce cela également, en prenant l'exemple du quartier de Franc-Moisin près d'Aubervilliers, où la décision de démolition de plusieurs logements et d'aménagement de voiries a été prise sans consulter les habitants. L'article indique pourtant que les habitants auraient volontiers participé à la réflexion concernant l'avenir de leur quartier si on les avait sollicités. Ils dénoncent ici une fausse concertation, dans laquelle leur avis a été sollicité, mais sur des projets déjà réfléchis et en partie décidés, ainsi qu'un manque de représentativité et d'organisation dans les démarches. Comment convaincre les professionnels et les politiques que pour faire émerger un projet d'intérêt général, il est nécessaire d'apporter plus de transparence et de visibilité aux projets d'aménagement urbain ?

\* Comme celui d'information, de compréhension, d'adaptation, d'appropriation, et de la mise en place du projet, et nécessite donc des outils pour mener à bien ces différents temps.

Puisque les démarches de participation nécessitent beaucoup de temps\*, et donc d'argent, elles doivent débiter en amont du projet pour être efficaces. Afin aider à la compréhension des enjeux de la co-construction et amener à s'interroger sur les modalités de celle-ci, l'association ICI a créé

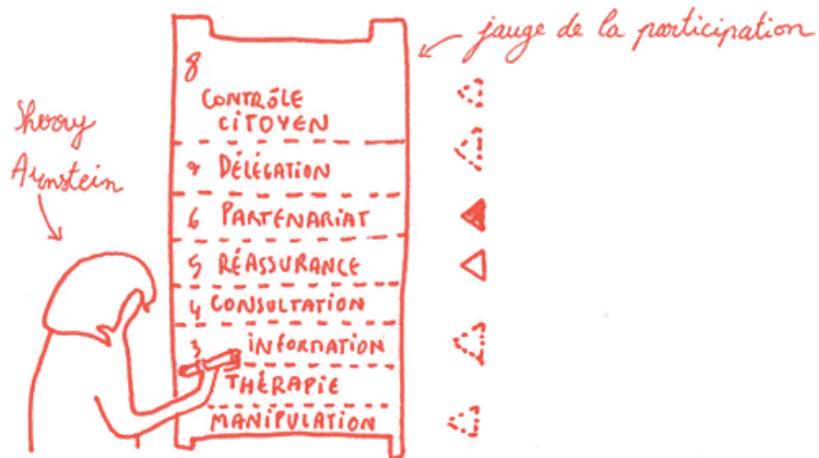
un support d'échange sous forme de jeu à utiliser aux prémices de la conception d'un projet urbain et destiné en premier lieu aux techniciens du Projet de Rénovation Urbaine et à la maîtrise d'ouvrage. On y retrouve les huit degrés d'implication possible des citoyens dans le processus de rénovation urbaine (manipulation, thérapie, information, consultation, implication,

30. *Au Franc-Moisin, les habitants ne digèrent pas une rénovation décidée sans eux*, par Hyes Ramdani le 23 février 2020.

partenariat, délégation de pouvoir, contrôle citoyen) théorisés par Sherry Arnstein<sup>31</sup> en 1969. Il est, en effet, important de sensibiliser les acteurs de la rénovation urbaine à cela quand on sait que très souvent la dimension participative d'un projet est décidée en fonction de la manière dont ces acteurs la conçoivent et l'acceptent. Comment donc, entre les différents jeux d'acteurs, rétablir un équilibre qui ne nuirait à aucune des parties et permettrait la création d'un projet collectif ? Comment convaincre les professionnels et les politiques que pour faire émerger un projet d'intérêt général, il est nécessaire d'apporter plus de transparence et de visibilité aux projets d'aménagement urbain ?

Tous ces arguments mis bout à bout mettent en lumière les divergences entre la façon dont l'espace est pensé et la manière dont les citoyens y vivent. Ceci est dû au fait que souvent, les projets d'aménagement urbain sont pensés sans les habitants. Mais de plus en plus, citoyens et institutions tentent de collaborer et de trouver des solutions à ce problème même si de nombreux obstacles existent encore. Alors, comment amener les citoyens - même les plus timides et les moins réceptifs - à prendre part à la transformation et à la préservation de leurs lieux de vie ? Et comment les nouvelles règles et modes de gestion des territoires sont-ils compris par les citoyens ?

31. *A Ladder of Citizen Participation*, par Sherry.R Arnstein dans *Journal of the American Planning Association*, Vol. 35, No. 4, July 1969. Cette échelle de la participation a ensuite été complétée par Roger Hart.



Échelle de la participation de Sherry Arnstein illustrée par l'Association ICI © Association ICI.



Rassemblement d'habitants du quartier du Franc-Moisin, inquiets des projets de rénovations ©LP/Gwenaël Bourdon.

# La participation citoyenne, un enjeu démocratique majeur



## 1. Ce qui empêche les citoyens de participer à l'amélioration de leur cadre de vie

### Le vivre-ensemble dans la ligne de mire des politiques publiques

\* Celles-ci sont mises en œuvre par les pouvoirs publics afin d'atteindre un objectif fixé dans un domaine spécifique tel que le logement, l'aménagement du territoire ou encore le développement économique.

Les politiques publiques\*, rappelons-le, visent la plupart du temps à améliorer la vie des citoyens, à promouvoir leur bien-être et leur épanouissement en société. Il est donc nécessaire d'inclure les citoyens dans la définition des objectifs de celles-

ci afin de construire un service public de qualité, accessible et appropriable par les citoyens dans un objectif de vivre ensemble. Ce bien vivre-ensemble est un enjeu global et de nombreuses villes s'investissent dans sa promotion, mais les autorités locales font aujourd'hui face à de nombreuses problématiques liées à celui-ci : le partage des espaces publics, la sécurité en ville, les enjeux de la cohabitation de différents groupes sur le territoire, la place des populations les plus démunies socialement...

La ville de Limoges n'est pas en reste sur la question du vivre ensemble et organise de façon régulière des conférences-débats gratuites sur différents thèmes, animés par des spécialistes nationaux. L'aménagement des espaces publics est également une préoccupation principale pour ses élus comme espaces favorisant la convergence sociale culturelle et environnementale et donc garant d'une meilleure qualité de vie. C'est pourquoi en 2016, Limoges lance *Tell My City*, un service permettant d'interagir rapidement avec la ville et facilitant le dialogue

## *Ce qui empêche les citoyens de participer à l'amélioration de leur cadre de vie*

entre les citoyens et les services municipaux. Les utilisateurs peuvent signaler un problème, suggérer une idée ou féliciter une initiative. Même si cette initiative part d'un bon sentiment, on est tout de même en droit de se demander si ce n'est pas là un moyen de satisfaire le besoin d'implication des citoyens dans la vie politique sans proposer de réelles interactions entre les différentes parties. Dans une volonté de proposer un échange, un dialogue, ce service ne fonctionne-t-il pas finalement de façon unilatérale ? Les Limougeaux sont-ils aujourd'hui à même de mettre un visage sur les différents acteurs qui évoluent au sein de la sphère politique, qui s'attellent à la gestion de leur quartier et prennent les décisions d'aménagement ?



Fonctionnement du service *Tell My City*  
© *enghainlesbains.fr*.

## Une organisation complexe

Il existe aujourd'hui un nombre important d'acteurs différenciés et de parties prenantes pour chaque étape de la construction d'un projet urbain. Les différentes vagues de décentralisation et de réformes institutionnelles depuis les années quatre-vingt ont eu pour effet une complexification du système d'institutions et d'acteurs qui interviennent dans la gestion de la vie et la production de nos espaces. Les responsabilités des lieux de pouvoir ont été éparpillées et leurs zones d'intervention fragmentées amenant un nouveau regard sur la question locale avec l'identification d'acteurs ressources comme parties prenantes de son développement. Cela a modifié les principes de gouvernance et d'aménagement du territoire et a ainsi permis de s'ouvrir à d'autres acteurs et pratiques, bouleversant totalement le mode opératoire d'actions entre la puissance publique, les promoteurs et les architectes déjà en place. Ces acteurs peuvent aujourd'hui être classés en cinq grandes catégories : en premier lieu la maîtrise d'ouvrage urbaine et ses représentants, politiques

\* Commune, communauté de commune, communauté d'agglomération et communauté urbaine.

et techniques, en second les partenaires institutionnels de la collectivité\*, les investisseurs et les gestionnaires, en troisième les membres de la société civile, utilisateurs et usagers, puis les professionnels

de l'urbanisme et de la construction, et pour finir les instances de décision. D'autres instances spécialement créées suivant l'ampleur et les spécificités du projet peuvent parfois s'ajouter, telles qu'un comité ou groupe de pilotage ou encore « des instances de pilotage liées à d'autres projets en cours dont certains concernent directement le périmètre du projet »<sup>32</sup>. Ces acteurs remplissent chacun différentes fonctions à des moments du projet et sont plus ou moins impliqués dans la définition de celui-ci. Mais tous viennent de secteurs très divers et disposent de compétences, de connaissances et d'organisations

<sup>32</sup>. Réussir la planification et l'aménagement durables, Cahiers méthodologiques de l'AEU2, 2019.

## Ce qui empêche les citoyens de participer à l'amélioration de leur cadre de vie

hétéroclites qui parfois même divergent complètement. Donc si chaque partie agit selon des temporalités, légitimités et besoins totalement différents, comment leur coordination est-elle possible ?

Selon Jean Philippe Dind, géographe et urbaniste, « le projet urbain est caractérisé par sa complexité »<sup>33</sup>, il nécessite donc une pluralité d'acteurs qui défendent des intérêts différents concernant des thématiques variées afin de garantir son bon fonctionnement. Cette complexité d'acteurs est donc nécessaire pour la mise en œuvre de projets urbains de qualité, mais elle est aussi un problème, car elle empêche la bonne compréhension du projet par les citoyens pour qui ce réseau d'acteurs peut sembler obscur. Ainsi, même si évidemment, les élus sont les représentants légaux des projets et détiennent donc la décision finale, celle-ci doit toujours se faire en écoutant chaque partie, en prenant en compte leurs attentes et intérêts afin d'aboutir à la bonne mise en œuvre du projet et à sa réussite. Mais parfois certains groupes d'acteurs ne partagent pas les mêmes codes et langage, et la communication se fait donc difficilement. Est-il possible de rendre accessible et compréhensible le langage de la rénovation urbaine composé de nombreuses lois, réglementations et sigles qui peuvent parfois être un frein à la volonté de s'engager du citoyen ?

## Des dossiers pas toujours accessibles et compréhensibles

En 2017, la ville de Limoges est entrée dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (le NPNRU pour les initiés), qui concerne quatre quartiers dans la ville. Qu'est-ce que cela veut dire réellement ? Le NPRU initié en 2014, succède au Programme de Rénovation Urbaine (PRU). Il se focalise sur deux

<sup>33</sup>. La gestion de projets urbains - Projets d'aménagement concertés dans des secteurs déjà bâtis : exemples en Suisse Romande - Mémento à l'usage des responsables de projet, par Jean-Philippe Dind, 2011. Il est également rédacteur en chef de [villedurable.org](http://villedurable.org).

\* Le critère principal de choix se base sur les revenus. À Limoges, Beaubreuil et le Val de l'Aurence Sud sont d'intérêt national, ils sont donc prioritaires à la rénovation et la ville dispose d'une plus grande enveloppe budgétaire ; les Portes Ferrées et le Val de l'Aurence Nord sont qualifiés d'intérêt régional.

cent quartiers d'intérêt national\* et deux cent cinquante quartiers d'intérêt régional. Ce passage de la rénovation urbaine au renouvellement urbain se traduit par le déploiement d'un ensemble d'opérations destinées à promouvoir la mixité et la ville durable afin de développer l'ensemble des fonctions économiques et sociales des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Dans le NPRU l'accent est mis sur la participation des habitants, mais à part la maison du projet et les conseils citoyens, la loi ne mentionne aucunement les conditions de sa réalisation. À qui revient-il alors de définir les modalités de participation, quelles interprétations sont possibles ? Comment co-construire si les règles du jeu ne sont pas connues et définies ? Dans les faits,

c'est avant tout à la collectivité et ses élus - en relation avec l'ANRU\* et ses différents partenaires et co-financeurs institutionnels - qu'il incombe de prendre les décisions concernant un projet NPRU. L'habitant n'est pas décisionnaire, même si de plus en plus son avis et son expertise d'usage sont reconnus.

\* Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Sa création en 2003 a eu pour but de simplifier les procédures de financement de la rénovation urbaine.

Pour Patrick Bouchain, architecte et scénographe engagé, « il est nécessaire d'aller au-delà de la loi elle-même, car elle est déjà en train de devenir, comme c'est souvent le cas, assez techniciste, contraignante et à certains égards coercitive »<sup>34</sup>. Mais il soutient également le fait que la loi n'est jamais fermée, qu'elle comporte toujours des lacunes pouvant être interprétées comme des marges du possible. En 2016, afin de permettre aux architectes de déroger à certaines règles d'urbanisme à titre expérimental et de porter un projet qui serait plus à l'écoute des usagers, il crée le *permis de faire* qui prend forme à travers l'article 88.1 de

<sup>34</sup>. *Le permis de faire, l'esprit plus que la lettre*, interview de Patrick Bouchain et propos recueillis par Stéphanie Sonnette pour la plateforme interdisciplinaire pour la culture du bâti, Espazium en 2017.

## Ce qui empêche les citoyens de participer à l'amélioration de leur cadre de vie

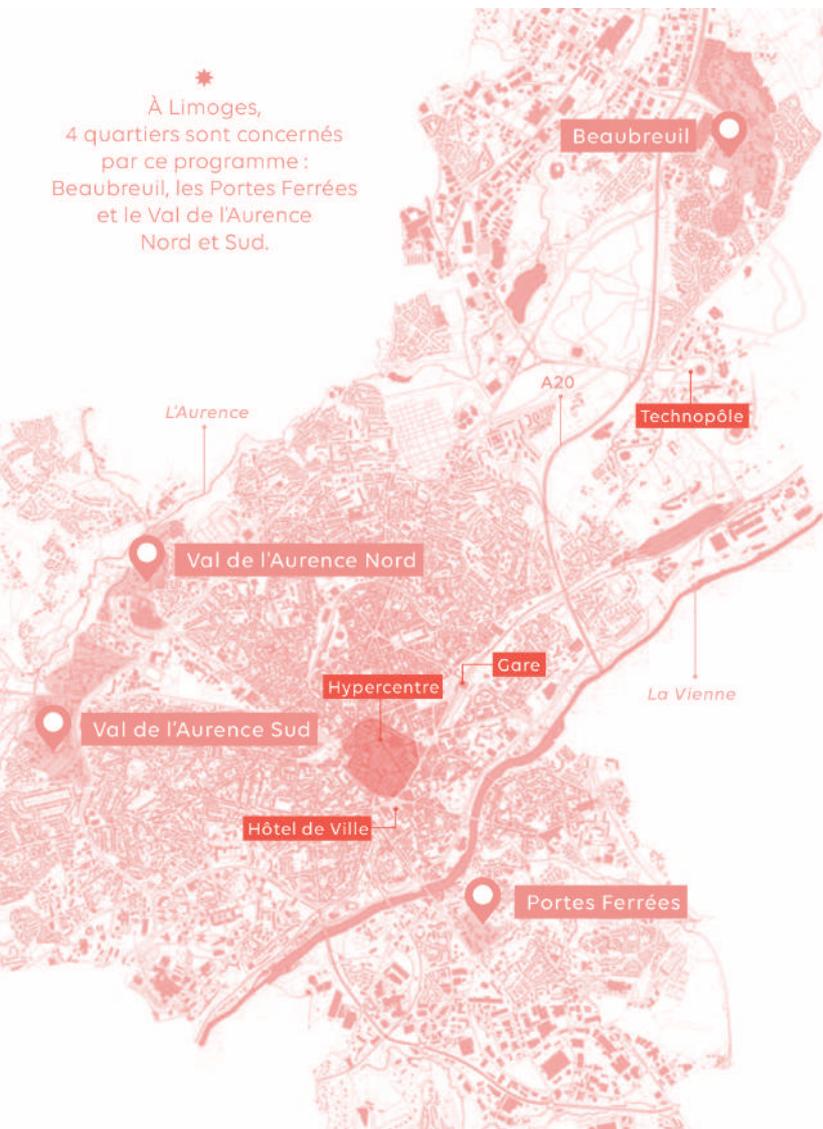
\* Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Dans cet article, il est écrit qu'un « déplacement des lignes en matière de décision de dérogation, pour placer le processus expérimental et le projet architectural au centre » est possible.

la loi LCAP\*. Mais, le principal problème est qu'aujourd'hui les modalités d'information du public ne sont pas adaptées ne leur permettant pas de s'approprier des sujets complexes. Volonté de la part des politiques publiques, ou simple manque de temps et de compétences pédagogiques ? Mais est-il vraiment possible et souhaitable d'impliquer les habitants à

des réflexions concernant les grandes orientations urbaines stratégiques portant sur le long terme et à une vaste échelle ? Peut-on les associer à des sujets techniques afin qu'ils soient reconnus comme acteurs légitimes des politiques publiques ?



Restitution de la concertation du quartier des Portes Ferrées ©Ville de Limoges.



Quartiers concernés par le NPRU à Limoges, renommé Quartiers en Mieux © Ville de limoges.

## 2. Des modalités et outils de mobilisation à repenser

### La question de l'espace une question citoyenne par essence

Il serait inconcevable de vouloir penser l'homme séparément de son l'espace. Michel Lussault l'affirme d'ailleurs en disant l'homme est un « animal spatial »<sup>35</sup>, qui habite l'espace. La production de cet espace résulte selon lui à la fois d'actions aussi bien individuelles que collectives, et la production sociale de l'espace s'inscrit dans un principe de « lutte des places », car il est l'outil et un objet de luttes et de conflits<sup>36</sup> quant à l'appropriation de certains lieux. Ainsi, cet espace est profondément lié à un pouvoir - qui peut s'exercer sur l'espace lui-même ou sur des individus ou groupes sociaux - qu'il est question de défendre ou de conquérir. Dans cette même logique, la psychologie environnementale, qui a pour but d'améliorer les conditions sociales et environnementales des individus, a démontré qu'il existe une forte interaction entre l'homme et son espace : l'homme agit sur l'environnement qui l'entoure, mais a contrario, sa perception et ses agissements sont influencés par cet environnement. En ce sens, tous les espaces qui nous entourent ne sont pas des environnements neutres et dénués de valeurs, ils sont vecteurs de sens et d'identité. Si on remarque parfois des divergences entre certaines architectures et la manière dont elles sont perçues par les habitants, c'est

35. *L'homme spatial, La construction sociale de l'espace humain*, Michel Lussault, 2007.

36. *Le Droit à la ville II : Espace et politique*, Henri Lefebvre, 1968.

probablement que leurs perceptions et usages du lieu n'ont pas été assez considérés dans la gestion du projet d'aménagement. Mais qu'en est-il de la citoyenneté ? Celle-ci ne relève-t-elle que du droit ou doit-elle s'incarner dans une configuration spatiale pour exister ?

En 415, Andocide, un célèbre orateur athénien est impliqué dans un scandale religieux, en conséquence de quoi il se voit privé d'accès à plusieurs lieux, tels que l'Agora, le lieu central de la vie politique d'Athènes ou encore la colline du Pnyx\*, siège de l'assemblée populaire athénienne. L'exemple de la citoyenneté antique nous montre alors que dès l'origine, celle-ci a été associée à des questions d'espace, et de liberté d'aller et de venir, et que le statut de citoyen au delà des droits de participation à la vie citoyenne, donne accès à des droits de présence dans certains lieux.

\* La colline du Pnyx surplombait l'Agora. L'Écclesia s'y réunissait pour prendre démocratiquement les grandes décisions. L'assemblée des citoyens votait à main levée les lois et les budgets, et les orateurs pouvaient prendre la parole.

Aristote au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C, dans son livre Les Politiques, énonce que « l'homme est par nature un animal politique », car pour lui, la vie en société est nécessaire à l'homme afin qu'il puisse se réaliser en tant que tel ; elle est son devenir naturel. La politique est donc fondamentalement liée à cette gestion et appropriation de l'espace par l'homme. On voit bien par exemple, que lorsque il s'agit de prendre des décisions importantes, qu'elles soient politiques, économiques ou militaires, les dirigeants du monde entier se rassemblent dans un même lieu pour en débattre, ce qui met en évidence le fait que la politique est généralement une question de territoire et requiert la co-présence des individus concernés. C'est pourquoi en 1968, Henri Lefebvre appelle à un « droit à la ville » correspondant au droit à l'appropriation par les habitants de leur vie de citoyens et de leurs conditions de vie car ce droit à la ville signifie une participation des habitants, qui soit conquise et non concédée, aux décisions et projets d'aménagement de leur territoire.



Une cabane à étages dans la forêt de Hambach, en Allemagne, une des plus grandes «zones à défendre» d'Europe qui s'oppose à l'agrandissement d'une mine de charbon. ©Sebastian Hopp.



La prison de Crest Hill, aux États-Unis construite selon le modèle du panoptique du philosophe Jeremy Bentham. Les perceptions et les comportements des individus sont influencés par l'architecture ©Underwood Archives - Getty.



Les chefs d'états et de gouvernement du G20 réunis à Osaka au Japon le 29 juin 2019 ©Kazuhiro Nogi/ Pool/ AFP.

### Un manque d'implication des citoyens pour ce qui touche à l'aménagement de leur territoire

Mais comment faire pour impliquer les habitants, pour leur donner envie de s'engager dans la lutte pour leur territoire ? On peut déjà remarquer plusieurs faits négatifs concernant la participation aujourd'hui et le sentiment des habitants face à celle-ci : dans la plupart des cas, les personnes présentes lors des réunions citoyennes sont toujours les mêmes, les créneaux sont parfois peu adaptés pour toucher tous les habitants, et ceux-ci se sentent parfois peu écoutés, voire inutiles, et le plus souvent les dispositifs participatifs ne conviennent pas à la situation et aux éléments de projet que l'on convoque. Au-delà de cela, certains sujets génèrent peu d'intérêt aux yeux de l'utilisateur, il ne se sent pas concerné ou il ne pense pas pouvoir en retirer un enrichissement personnel. En effet, parfois, l'intérêt suscité par un projet peut directement entraîner une forte mobilisation des habitants, mais cela ne se passe pas toujours ainsi. Ce sentiment est-il immuable ? Est-ce à cause d'une mauvaise communication, de dispositifs peu adaptés ? La capacité d'inclusion et d'implication des habitants, dépend-elle en premier lieu des dispositifs d'information et de dialogue introduits par la maîtrise d'ouvrage ? Ainsi, comment le designer peut-il orienter la réflexion pour le bien commun, dans le sens de l'intérêt général et non pas particulier ?

De nombreuses études font le constat selon lequel les jeunes, les catégories populaires et les personnes d'origine étrangère sont les plus absents des structures de participation, qui pour la plupart, reproduisent la politique classique sous un autre aspect. Le designer peut-il donc agir en conséquence et essayer d'inventer des outils qui faciliteraient leur intégration ? Le *Musée Précaire Albinet* créé en 2004 est justement né d'une volonté de son concepteur d'« aller à l'encontre de notre système basé sur l'exclusion ou la limitation »<sup>37</sup>. Cette installation muséale, créée à

<sup>37</sup>. Propos de Thomas Hirschhorn recueillis lors d'un entretien avec Guillaume Désanges pour le site internet *Laboratoire Urbanisme Insurrectionnel*.

l'occasion de l'invitation des Laboratoires d'Aubervilliers a été pensée comme un lieu de rencontre et de mise en commun dans l'espace public, au pied d'une barre d'immeuble. L'objectif de celui-ci était de toucher une population qui habituellement se désintéresse des œuvres, des musées. Pour ce faire, Thomas Hirschhorn a réussi le défi de se procurer les œuvres originales et les a confiées à la population locale qui s'en est occupée du début à la fin du projet. Même si cette installation, par son caractère éphémère, n'avait pas vocation à repenser et transformer l'espace public, on peut tout de même noter que l'artiste a opéré un énorme travail de médiation auprès de la population locale en amont du projet. Pour les informer de son intervention dans l'espace, mais aussi pour écouter leur expertise d'usage du terrain. Donc si cette installation fonctionne, c'est qu'elle relève d'un travail collectif, d'une collaboration avec les habitants en accord avec le quartier et non d'une occupation de terrain, ce qui devrait également être appliqué dans le cas de projets urbains pour poser les bases d'une relation saine entre habitants et maîtrise d'ouvrage.

### Une communication difficile et des outils peu adaptés

Faute aujourd'hui d'un réel investissement des politiques en faveur de la participation et d'un cadre légal précis, ce sont aujourd'hui les acteurs sur le terrain qui sont en charge de définir les règles de la concertation et les meilleures pratiques pour sa mise en place. Mais bien souvent, les dispositifs sont pensés en amont de la définition du type de public que l'on souhaite toucher, ce qui fait que les habitants doivent s'adapter à celui-ci au lieu qu'il soit pensé et réalisé pour eux, ce qui peut parfois bloquer la libération de la parole. C'est le cas par exemple des kakemonos installés lors de la matinée portes ouvertes de la caserne Marceau à Limoges, un site en voie de réhabilitation. Même si le kakemono remplit son rôle de transmetteur d'informations, son aspect graphique ainsi que sa forme (très verticale, difficile de lire ce qui est écrit en bas) n'attire pas l'œil,



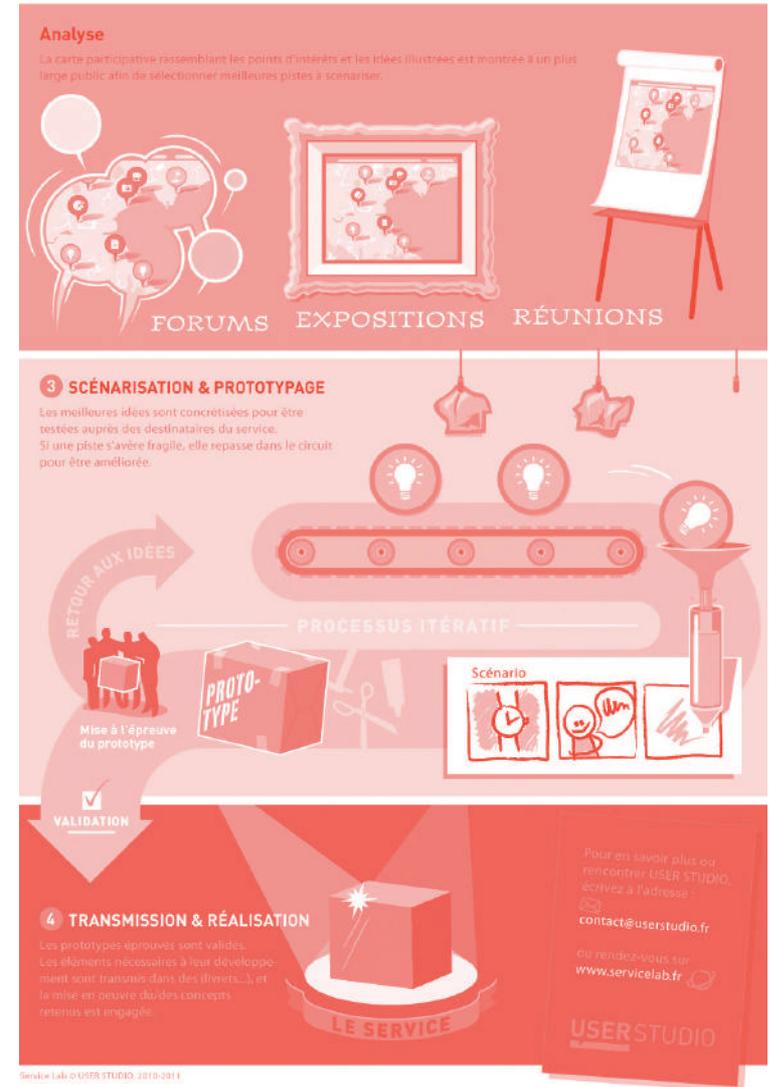
Vernissage du Musée Précaire Albinet ©Joseph Beuys & Coroly Suard.

n'incite pas l'utilisateur à faire un effort de réflexion et de compréhension plus que nécessaire et ne permet pas d'engager un réel dialogue à plusieurs car l'espace autour est limité. Ainsi, même si les maîtres d'ouvrage expriment parfois une volonté de donner un caractère « concerté » à leurs projets, ils sont souvent limités par les outils qu'ils ont à disposition et qu'ils ne savent pas faire évoluer et adapter en fonction du public, faute de temps ou d'expérience.

Parfois aussi, ce sont les élus locaux qui, par crainte que soit remise en cause la manière dont se prennent habituellement les décisions, n'engagent pas un réel dialogue avec les habitants. C'est pourquoi la plupart du temps ce rôle est délégué à des prestataires externes. Parfois à des collectifs d'architecture ou de design qui ont de réelles compétences en la matière, mais le plus souvent à des professionnels de la participation qui importent des techniques provenant du management et de la communication favorisant l'émergence d'une participation en « kit »<sup>38</sup> standardisée, comme par exemple le *Service Lab*. Cette plateforme de e-concertation citoyenne propose aux commanditaires, différents outils présentés sous forme séquentielle, avec la phase d'imprégnation, celle phase d'idéation et une analyse des productions des ateliers. Leur processus de design s'étend même jusqu'à la médiation publique des projets retenus et « la concrétisation d'un cahier des charges, et une assistance dans le suivi du chantier du/des nouveaux services ». Cet outil interroge donc le rôle des acteurs de la démocratie participative aujourd'hui et les conséquences de la professionnalisation de ces démarches qui produisent des prestations reproductibles et applicables pour n'importe quel projet d'aménagement au lieu de proposer des expériences collectives originales qui interrogent le territoire. Quelle peut donc être la place du designer au sein de ce système ?

38. Formule utilisée dans l'article « *La participation en kit : l'horizon funèbre de l'idéal participatif* », écrit par Julia Bonaccorsi et Magali Nonjon pour *Quaderni*, vol. 79, no. 3, 2012, pp. 29-44.

Comment peut-il contourner le problème de la standardisation des procédures de participation afin de ré-impulser de l'humain au cœur des démarches participatives ? Quelle posture, en tant que médiateur, le designer engagé doit-il adopter pour transmettre efficacement ses connaissances et compétences spatiales sans influencer la décision des habitants ?



Extrait d'éléments de communication sur le site de Service Lab qui expliquent leurs différentes interventions dans le projet.  
©User Studio.

### 3. Le designer médiateur : un lien entre les aspirations citoyennes et les ambitions des politiques publiques

#### Le design comme engagement politique

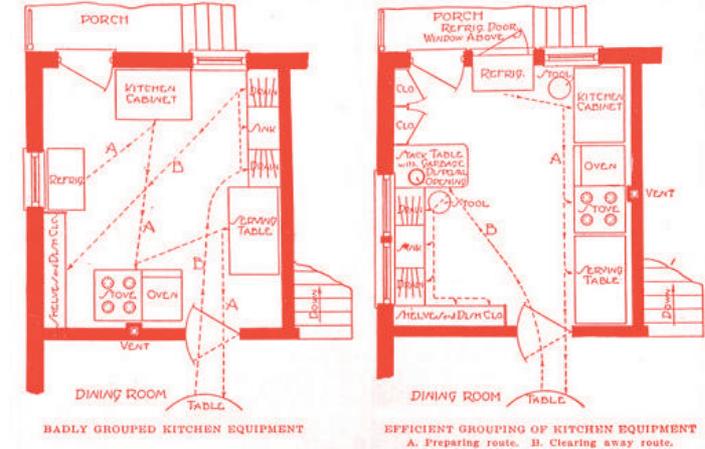
Dans une conférence<sup>39</sup> dans le cadre du festival de design D'Days portant sur la dimension politique du design, Alexandra Midal, historienne et théoricienne de l'art explique à quel point, dès l'origine, le design prend part aux questions politiques. Le design, né dans le contexte de la révolution industrielle est porteur d'utopies et veut lutter contre un certain nombre de grands problèmes de l'époque, notamment la standardisation de la vie quotidienne en Angleterre avec William Morris ou encore

\* William Morris a cherché à repenser les modes de production de l'époque dans l'idée de concilier la question du capital et du bien-être des ouvriers et Catharine Beecher a montré qu'une organisation rationnelle de l'espace pouvait permettre à la ménagère d'économiser du temps et de l'énergie et ainsi se passer d'esclaves. Deux figures du design à deux époques différentes dont les projets sont emprunts de politiques.

l'abolition de l'esclavage aux États-Unis avec Catharine Beecher\* moins d'un siècle plus tard. Dans les années soixante et soixante-dix en Italie, le design est fortement emprunt de politique. Les designers les plus engagés comme Studio 65 ou Gruppo Strum jouent un rôle de stimulant pendant les crises, en adoptant une posture de médiateurs lors de conflits sociaux et en utilisant le design comme outil permettant de faire évoluer les modes de vie, de véhiculer un message social et politique. On voit donc que le design, dès sa création est politique et qu'« il ne cesse

<sup>39</sup>. *Le design est-il politique ?* Présentée en 2014 par Marion Vidal dans le cadre du festival de design D'Days avec comme invités Lyne-Cohen Solal, Chloé Braunstein et Alexandra Midal.

### Le designer médiateur : un lien entre les aspirations citoyennes et les ambitions des politiques publiques

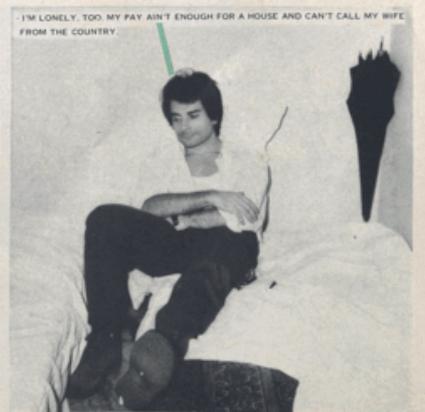


Application de principes rationnels au domaine de la maison par Christine Fredericks qui reprend et donne une forme aux travaux de Catharine Beecher ©Christine Fredericks.

Occupation de la faculté d'architecture de Turin par les étudiants en 1964 © Publiée dans Casabella, n°287, mai 1964.



IN TURIN BETWEEN DECEMBER 1968 AND JANUARY 1969, IN A PERIOD WHEN THE FIAT WAS BOOMING, A GREAT NUMBER OF YOUNG IMMIGRANTS POURED INTO THE OLD TOWN CENTER AND INTO THE SLUMS WHICH ARE TRADITIONAL PLACES FOR THE IMMIGRANTS WHO NEED LODGING, CHEAP RESTAURANTS AND AIDS OF MANY KINDS. THOSE WHO WERE SO LUCKY TO FIND A BED HAD TO ADJUST THEMSELVES TO THE SITUATION IN THE IMMIGRATION CENTER FOR SOUTHERN PEOPLE. AN OFFICIAL CATHOLIC WELFARE BODY: A M. 3 X 2.80 THREE-BED ROOM AT 24,000 LIRE A MONTH PER BED OR THE ALTERNATIVE OF PAYING 1,300 LIRE EVERY NIGHT (1,500 WITH THE KEY) - A SMALLER THREE-BED ROOM AT 18,000 LIRE PER BED PLUS 1,000 LIRE A MONTH FOR USING WATER - A TEN-BED ROOM (SOME OF THEM USED IN TURN) WHICH YIELDS THE LANDLADY 300,000 LIRE EVERY MONTH. IN ORDER TO PAY A LITTLE LESS MANY WORKERS WENT TO THE DORMITORIES MANAGED BY PRIESTS OR WELFARE BODIES, WHERE THEY HAD FEW COMFORTS AND MANY CONSTRAINTS: THEY HAD TO UNDERGO THE EXAMINATION OF THE KEEPERS TO COME BACK ON FIXED HOURS AND WERE NOT ALLOWED TO RECEIVE FRIENDS OR GIRLS. THOSE WHO HAD TO SEND HOME IN SOUTH ITALY PART OF THEIR WAGES USED TO SLEEP ON BENCHES IN THE STATION HALL OR ON THE STATIONARY TRAIN CARRIAGES. THE LEFT-WING PARTIES HAVE BEEN DEMANDING FOR YEARS THAT THE TOWN COUNCIL UNDERTAKES TO BUILD CHEAP LODGING-HOUSES, BUT HAVE NOT COME TO ANY ACHIEVEMENT WHATSOEVER SO FAR.



*The Struggle for Housing : A Fotoromanzo par Strum Grup. Premier numéro d'un magazine de 1972, qui comprend des articles de fiction sur des questions d'architecture et sur la société italienne selon différents points de vue © Strum Grup.*

n'être un puissant vecteur de prises de conscience et d'engagements contestataires, de contre-propositions subversives et de positions critiques, de nouvelles utopies »<sup>40</sup>. Si le design semble être une discipline relativement nouvelle, la démarche de design, elle, apparaît dès lors que l'homme conçoit une solution dans un but précis\*, ainsi le design est constamment présent dans la vie de tous les jours. Car le design n'est pas qu'une méthodologie, c'est également une culture, des connaissances, des références, des ouvrages, du sens, une stratégie et une éthique, qui la plupart du temps s'entremêlent au politique. Ainsi, les designers engagés dans les démarches participatives évoluent entre une posture professionnelle et militante qui permet d'une part d'apporter des compétences et une certaine neutralité dans le débat et de l'autre des réponses au déficit démocratique actuel.

\* Le dessin, qui signifie à la fois l'idée et la représentation visuelle.

### Les outils du designer d'espace pour penser de nouvelles formes d'actions publiques

Comme on l'a vu précédemment, il existe un lien fort entre l'homme social et l'espace et Nicolas Fischer, dans son livre *Psychologie sociale de l'environnement*, explique que « lorsqu'on organise l'espace, on agit d'une certaine façon sur le comportement et les relations. Autrement dit : l'espace est un facteur d'influence et de conditionnement. »<sup>41</sup>. De ce fait comment le designer et les politiques peuvent-ils utiliser de manière bienveillante ce pouvoir d'influence qu'ils ont sans tomber dans de la manipulation ? Car en concevant des solutions destinées aux citoyens, les designers et politiciens ont un pouvoir, par les connaissances qu'ils ont du territoire et leur

40. *Le Design, partout*, écrit par Jean-Pierre Greff en 2010, dont la citation est à propos du livre d'Alexandra Midal intitulé *Design : introduction à l'histoire d'une discipline*.

41. *Psychologie sociale de l'environnement* par Gustave-Nicolas Fischer paru en 1992.

### Le designer médiateur : un lien entre les aspirations citoyennes et les ambitions des politiques publiques

capacité décisionnelle, mais ils ont également une éthique à respecter, car ils se mettent au service de la population. Le designer d'espace est-il donc le plus à même pour repenser l'exercice de la démocratie locale ? De quelle manière et dans quel contexte peut-il exercer son pouvoir ?

Créé en 2012 et décrit comme un « outil d'urbanisme collaboratif », *Unlimited Cities* est une application visuelle et interactive permettant aux habitants d'appréhender le quartier et son devenir possible. Conçue principalement à l'usage des villes et des professionnels, celle-ci est pensée comme un outil dans lequel l'utilisateur peut faire varier différents paramètres comme la densité, le pourcentage de nature ou la vie de quartier, qui sont ensuite répercutés à l'écran, lui offrant un aperçu de ce à quoi pourrait ressembler son quartier. Les créateurs de l'application mettent surtout en avant le fait que ce service permet de recueillir un nombre important d'avis, beaucoup plus que dans les procédures classiques de concertation, car les médiateurs peuvent solliciter la population directement dans la rue avec leur tablette. Que dire de la créativité du designer qui voit son inventivité bridée les représentations limitées que propose l'application et qui conditionne les propositions des habitants ? N'y a-t-il pas là un risque d'arriver à des propositions fades et sans relief ? Car cet outil ne permet pas aux utilisateurs de proposer, dans leur image finale, d'autres critères à faire varier que ceux préalablement inscrits dans l'application.

La dimension ludique de ce service est un élément très vendeur, à la fois pour les villes qui adhèrent au service, mais également pour les habitants qui s'amusent à reconstruire virtuellement leur quartier. La médiation du designer dans l'espace doit-elle donc passer par le jeu pour fédérer et attirer la population ? Peut-on transposer ce service virtuel dans l'espace physique ? Peut-on jouer avec et dans l'espace afin de l'appréhender et d'en comprendre les enjeux ? Une simple représentation, et d'autant plus quand celle-ci prend la forme de simulation numérique, ne peut être suffisant pour se projeter dans l'avenir de son quartier

et pour comprendre les enjeux et spécificités du projet, car l'image reste au stade d'idée et d'autant plus l'image numérique qui elle est figé limite les possibilités d'interprétation. Ainsi, dans le cadre d'une démarche participative, l'espace figé peut-il se transformer en un espace malléable ?

### Expérimenter pour questionner et améliorer

Si le designer veut travailler dans l'espace, il doit, dans un premier temps, commencer à expérimenter, une étape nécessaire avant la concrétisation ou la pérennisation d'un aménagement. Dans le cadre de la participation citoyenne, il faut s'atteler à voir comment l'espace peut favoriser la prise de parole, comment la rencontre peut se faire, et selon quelles modalités. Nuit Debout à Paris est un exemple frappant d'expérimentation spontanée de l'espace qui a généré plusieurs micro-architectures, qui au fur et à mesure des jours se sont développées sur la place de la République. Puisque Nuit Debout n'était pas autorisé par les forces de l'ordre, toutes les nuits les personnes étaient expulsées de la place et les campements détruits. Le mouvement s'est donc adapté en créant des structures montables et démontables rapidement comme l'espace d'*Archi Debout* qui pouvait être debout en trente minutes. Ces structures servent à la fois de point de repère comme pour dire « la démocratie, c'est ici » mais également de lieu de rassemblement où l'on peut s'étaler en cercle et rencontrer différentes personnes tout en gardant l'anonymat, ce qui favorise l'émergence du débat public.

Mais tous ces projets qui prennent place lors de manifestations ou qui sont portés par des collectifs autonomes doivent-ils rester de simples expérimentations relatives à un événement, à une situation déterminée, ou au contraire peuvent-elles être utilisées lors de démarches d'investigation pour questionner les pratiques et usages des citoyens sur le territoire ? Car l'absence de droit à l'erreur, ou en tout cas la faible possibilité d'utiliser le territoire comme lieu d'expérimentation dans le cadre de projets urbains

est aujourd'hui un frein majeur à l'innovation. De ce fait, l'expérimentation in situ lors de projets urbains participatifs peut-elle permettre un temps d'adaptation des citoyens à leur futur quartier et ainsi renforcer le développement d'un esprit critique sur les aménagements de l'espace public ?

Grâce à la Biennale de design de Saint-Étienne en 2015, Jérôme Palme et Dorothee Noirbent ont pu mettre en place leur *Cube Gigogne*, un mobilier urbain modulable ayant pour but d'« organiser et accueillir des animations culturelles ou commerciales sur l'espace public ». La principale vocation de cette expérience était d'amener les citoyens à développer un argumentaire et une critique sur le rôle du design dans l'espace public par l'expérimentation de la structure in situ, et par un vote pour déterminer quel projet de la Biennale pourrait être pérennisé dans l'espace public. C'est pourquoi les dix structures gigognes, ont été mises sur la place à disposition du public qui, grâce à la présence de roulettes en dessous, s'est amusé à les déplacer, les déployer, les agencer et les aménager comme ils le souhaitaient. Le designer d'espace semble donc prédéterminé pour innover dans le cadre de la participation citoyenne, car sa posture est celle de l'action. En effet, le designer prototype puis teste son idée ; si elle ne lui convient pas, il la modifie puis continue ses ajustements jusqu'à ce que la proposition convienne au projet et au contexte dans lequel elle s'implante. Ainsi, la possibilité de mener des expériences spatiales - et plus encore dans un cadre administratif et réglementaire - semble nécessaire pour favoriser les innovations et ne pas les laisser au stade d'idées.

La volonté des citoyens de participer aux projets qui touchent à l'aménagement de leur lieu de vie est freinée par de nombreux obstacles, tels que la complexité du réseau d'acteurs ou les multiples lois et réglementations qui concernent les projets urbains. Mais l'élément principal sur lequel le designer peut intervenir aujourd'hui est la mise en place de démarches participatives qui soient à la fois attractives et inclusives.

Une expérience spatiale peut-elle permettre un plus grand engagement de la part de la population et ainsi surmonter ces obstacles ? Comment le designer d'espace peut-il repenser les conditions de participation à une phase d'enquête en amont d'un projet urbain ?



Le Cube Gigogne, un mobilier urbain modulable pour la Biennale de design de Saint-Étienne 2015 ©cube-gigogne.com.

**GUIDE #NUITDEBOUT NANTES**

**Montage POUR CRÉER VOTRE PROPRE TENTE**

**SE MUNIR DE :**

- 20 tasseaux de même taille & de même section
- 6 jonctions complexes
- 5 jonctions simples

Comment réaliser une jonction complexe ? Il faut disposer 3 morceaux de gaine selon le schéma ci-dessous. Ensuite, il faut passer à une autre leur de manière soignée grâce à un moule de formes similaires à celui indiqué. Il faut s'aider des miroirs des gâches pour encadrer la corde.

Toutes les jonctions sont découpées dans de la gaine de réseaux en plastique souple (20-30cm de long)

1. assembler les tasseaux au sol selon un plan pentagonal

2. lever (5 personnes simultanément !)

3. tester les pieds

4. occuper la place !!!

assemblage A (pieds)

assemblage B (toit)

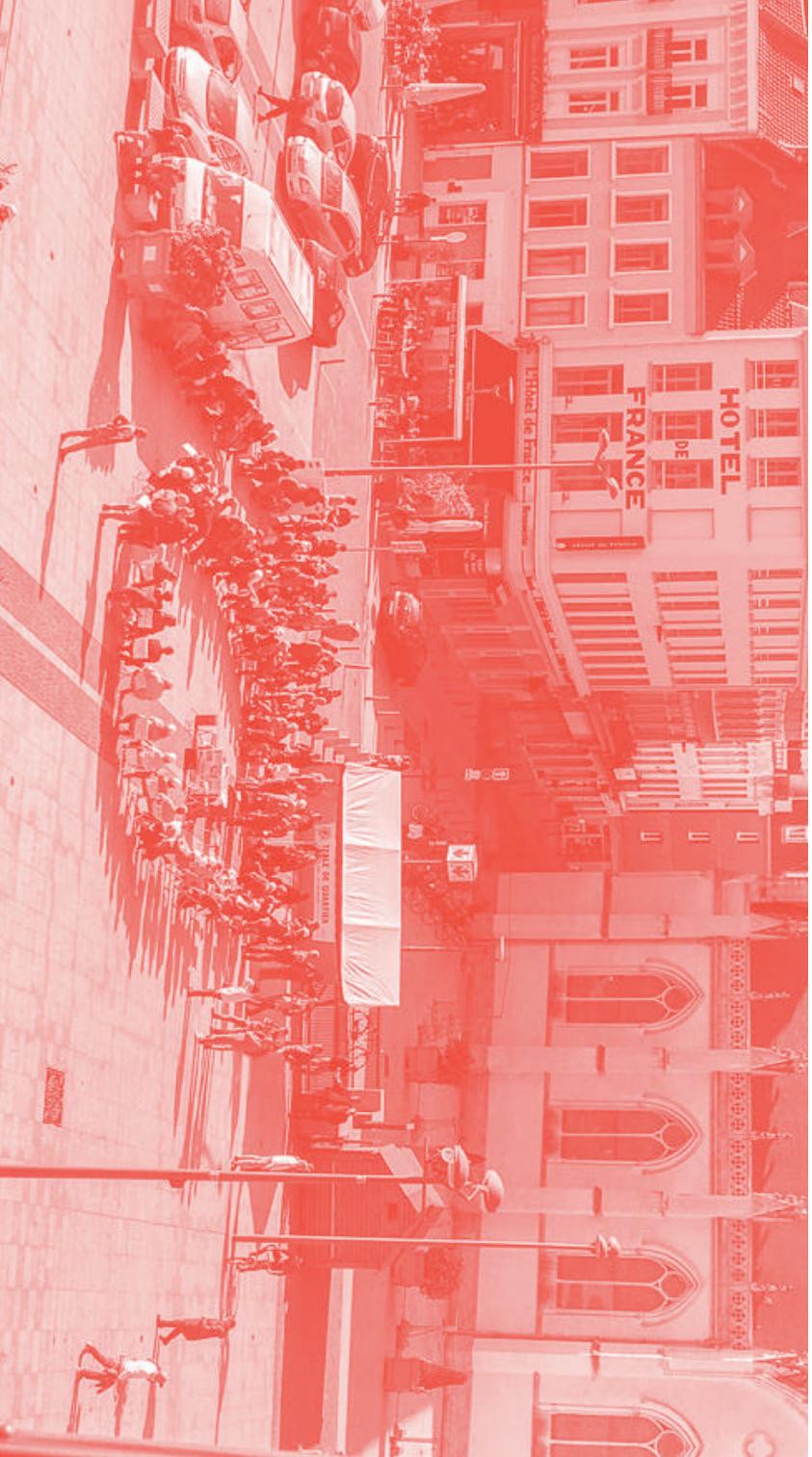
assemblage C (plan horiz.)

#40MARS

#NUITDEBOUFFAY

Un mode d'emploi accessible à tous pour créer un modèle de tente éphémère par la Nuit Debout de Nantes ©DR.

# Des dispositifs d'enquête interactifs en faveur de la participation



*La Table de quartier du Pile, sur la grande place de Roubaix, où les habitants ont pu s'exprimer sur leurs besoins ©lablog2roubaix.com.*

## 1. Beaubreuil : le choix d'un quartier sensible

### Ouverture du débat démocratique aux citoyens profanes

Le choix d'un quartier prioritaire de la ville de Limoges comme terrain d'exploration s'est fait naturellement, car les habitants de ces « grands ensembles » sont affectés par des politiques publiques pensées *pour* eux, mais le plus souvent *sans* eux, et leur parole est très peu sollicitée. Le quartier semblait donc être la bonne échelle de travail, car il représente l'espace du quotidien pour un même groupe de personnes qui y habite et s'y déplace. Celui-ci est donc un espace commun, partagé, et c'est pourquoi il est le sujet de nombreux conflits d'appropriation. Il l'est même davantage dans un quartier comme Beaubreuil, où l'espace privé se limite à la taille réduite de son lieu de vie. De plus, une immersion à la direction de l'urbanisme à Limoges m'a fait prendre conscience des difficultés que les chefs de projets et les agents de développement sur le terrain rencontrent, d'une part pour impliquer la population de ces quartiers dans les projets et de l'autre pour la mise en place de dispositifs participatifs qui ne relèvent pas de la simple information ou consultation.

Le quartier de Beaubreuil est considéré comme une « ville dans la ville », car il rassemble tous les commerces, loisirs, services nécessaires et a la particularité d'être coupé en deux autres quartiers, celui de Fabre d'Églantine et celui du Rhin et Danube. Si l'on trace des cercles concentriques, les tours sont au centre du quartier, autour, on ne trouve que des parkings, ensuite la route qui les entoure et pour finir le logement pavillonnaire qui s'est

### *Baubreuil : le choix d'un quartier sensible*

développé tout autour de ces logements collectifs. À cause de cet enclavement, les habitants font face à des problèmes d'insalubrité, de circulation, et de sécurité car beaucoup d'espaces ou d'objets sont dégradés et les trafics sont monnaie courante.

Outre le projet de rénovation urbaine dans son ensemble, un des problèmes récents sur le quartier est la démolition de la piscine sur le secteur de Fabre d'Églantine à propos de laquelle les habitants ont ressenti une profonde injustice, n'ayant pas eu le sentiment d'avoir été réellement invités à donner leur avis. Pour ces habitants, la destruction de la piscine représente un loisir en moins dans le quartier, un élément non-négligeable au vu de la situation actuelle. Remplacé par une aire de sport, l'espace n'est désormais occupé que par une catégorie de population limitée, celle qui s'intéresse à ce genre d'activité. Il n'est donc plus accessible pour tout le monde dans le sens où ce n'est plus un espace qui favorise les relations sociales mixtes comme la piscine, où les jeunes, comme les plus âgés, les enfants, comme les adultes, pouvaient y trouver un intérêt commun. À cause de cela, entre autres, il n'est que très peu utilisé aujourd'hui. Le rôle du designer dans ce quartier est donc fondamental afin d'accompagner les habitants dans la transformation de leur lieu de vie en les aidant à mettre des mots sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien.

Dans un futur proche, des démolitions sont prévues à Beaubreuil dans le cadre du NPRU, des habitants vont donc être relogés et éloignés du quartier. Une importante question se pose : est-il possible d'associer à la conception d'un futur projet urbain une population qui a vocation à disparaître du quartier, mais qui ne le sait pas encore ? Doit-il intervenir en amont de cette décision de démolition pour en discuter avec les habitants ou à posteriori afin de justement tenter de trouver des solutions aux nombreux problèmes que cette démolition pose ? Comment le designer d'espace peut-il travailler en relation étroite avec la maîtrise d'ouvrage pour que son rôle ne se limite pas simplement à faire accepter aux habitants des décisions déjà prise ?



Vue aérienne du quartier de Beaubreuil.

## Beaubreuil : le choix d'un quartier sensible



Photographie de la piscine de Beaubreuil, aujourd'hui démolie, créée en 1978 par l'architecte Bernard Schoeller ©Beaubfm.org.



L'ancienne piscine de Beaubreuil devenue un Street Workout. ©Ville de Limoges/Thierry Laporte.

Tout du moins, puisque les habitants dans les quartiers sont les premières victimes de la ségrégation et de la discrimination, on peut se demander s'ils ne seraient pas de ce fait, les plus à même d'en comprendre les ressorts et de dégager des voies collectives vers le changement grâce à leurs expériences.

### Susciter la prise de parole d'habitants peu habitués à être consultés

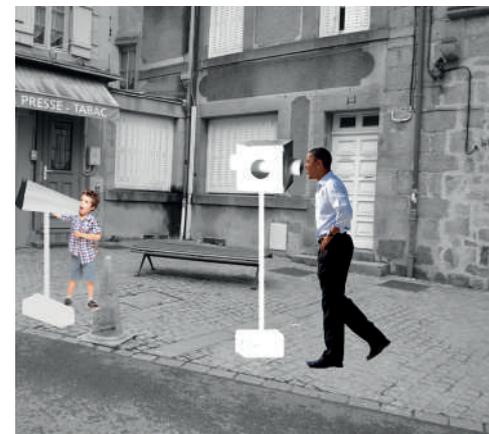
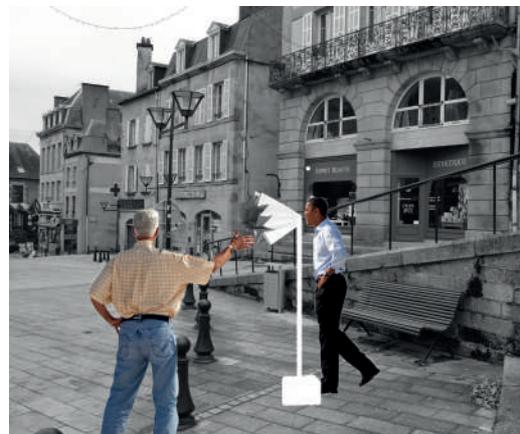
Après avoir évoqué le manque d'intérêt, parfois, des citoyens pour les projets qui touchent à l'aménagement de leur territoire et les difficultés qu'ont les maîtres d'ouvrages à les faire participer aux réunions et ateliers de co-conception, il s'agit ensuite de voir comment rendre possible la prise de parole des citoyens présents dans l'enceinte de discussion et d'expérimentation. Comment faire pour que chacun ait le même temps de parole et que celle-ci puisse être écoutée et prise en compte ? Finalement, comment mettre en place une situation d'égalité démocratique dans ces espaces où la plupart du temps certains parlent pendant que d'autres se taisent ? Pour démocratiser le NPRU, la ville de Limoges propose plusieurs actions : des marches exploratoires, des entretiens et des enquêtes, des ateliers de concertation, la réalisation de maquettes ou encore la création d'événements<sup>42</sup>. Ces actions sont-elles suffisantes et permettent-elles de réellement préparer les habitants aux

transformations à venir de leur quartier ? Faire appel au « savoir des gens »\* de manière anonyme, et valoriser les *savoirs profanes*<sup>43</sup> tout en mettant l'habitant au centre du projet comme expert de son environnement peut-il être un moyen de libérer la parole ?

\* Selon une expression de Michel Foucault. Le « savoir des gens » est à comprendre non pas comme un savoir commun, mais plutôt comme, un savoir particulier, local.

42. Brochure générale : *Quartiers en Mieux* par la ville de Limoges, 2018.

43. Dans le sens de savoir non-professionnel, habituellement opposé au savoir expert détenu par la maîtrise d'ouvrage ou les urbanistes. Des hiérarchies existent toujours entre ces deux savoirs, même si de plus en plus on assiste à un effacement de ces frontières. Se développe alors l'expression « *expertise profane* » qui se positionne comme un contre-pouvoir face aux experts officiels.



Expérimentation de dispositifs pour faciliter l'expression dans l'espace public © Héroïse Bal.



Un espace pour favoriser la prise de parole © Héroïse Bal.

Le faire dans l'espace public et non dans un endroit clos comme cela se fait habituellement est-il plus émancipateur ? En ce sens, le vécu spatial de l'espace commun peut-il être un moyen d'aller à la rencontre de l'autre et de s'engager ?

Certains explorent cette possibilité, mais de façon timide comme les habitants du quartier de Pile qui, dans un mouvement contestataire de la rénovation urbaine se sont réunis sur la grande Place de Roubaix, avec leurs chaises, pour échanger et faire entendre leur voix. Une simple incarnation spatiale d'un espace de réunion peut-elle suffire pour s'exprimer dans l'espace public ? Faut-il y mettre des chaises comme à Roubaix, ou bien créer des éléments en hauteur, une scène ? Veut-on recueillir la parole orale ou écrite ? Mais peut-être existe-t-il un autre moyen, une expérience en deux temps où l'expérience spatiale se fait en amont d'une réflexion écrite afin d'être imprégné du lieu dont on parle ? Susciter la prise de parole des citoyens et un engagement de ceux-ci dans les dispositifs participatifs impose donc de prendre en compte de nombreux facteurs qui peuvent influencer sur la réussite ou non de ce dispositif.

### **L'importance de l'espace public comme extension de l'espace privé**

On observe dans les quartiers que les jeunes se regroupent le plus souvent dans ce qu'on pourrait appeler des espaces intermédiaires, à moitié dans l'espace public, à moitié dans l'immeuble. Est-ce parce que justement dans les quartiers la frontière entre public et privé est floue, et que les espaces publics, obsolètes, ne sont ainsi plus adaptés aux usages et besoins quotidiens de la population ? Mobilier urbain désuet, omniprésence de la voiture et des places de stationnement, peu d'ombre lors de fortes chaleurs... Est-ce donc au sein des espaces intermédiaires, que sont les halls d'immeubles, les lieux de transitions, que le designer doit intervenir s'il veut toucher les habitants y compris ceux qui ne sont jamais représentés dans les

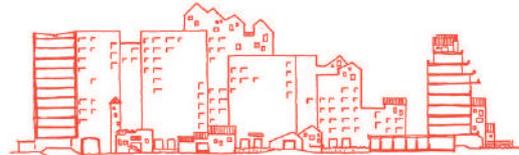
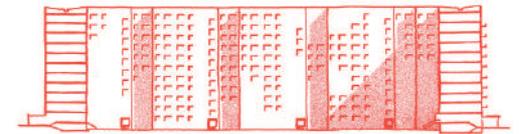
démarches participatives ? Néanmoins l'espace public au sein des quartiers est tout de même utilisé, mais pas toujours par tous. Les habitants n'ont de toute façon pas d'autre choix que d'organiser leur vie sociale en dehors de leur logement, car la plupart d'entre eux vivent dans des appartements où ils sont à l'étroit, ainsi l'espace public agit comme une extension de l'espace privé. Cet espace est d'autant plus crucial qu'il permet de rencontrer de manière totalement fortuite d'autres personnes à la façon de vivre et de penser différente.

Ainsi, si dispositif d'enquête il y a, où doit-il se positionner pour être le plus efficace ? S'il a vocation à prendre la forme d'un mobilier urbain ou d'un outil de petite taille, peut-il s'insérer dans les espaces de transition qui sont déjà supports de sociabilité et parfois source de conflit ? C'est ce qu'ont cherché à faire Lucien et Simone Kroll sur le site de Berlin-Hellersdorf, en travaillant sur les relations entre l'intérieur et l'extérieur des immeubles pour créer le plus de transitions possibles et ainsi provoquer la rencontre. Car en effet, le seuil est également l'endroit où on part et où on arrive, c'est un lieu de passage, fréquenté. Mais justement s'il n'a vocation qu'à être traversé et que les gens ne s'y arrêtent pas (ou alors les jeunes qui « squattent ») alors peut-être ce choix n'est pas vraiment stratégique, à moins que cet espace ne soit pas qu'un support, mais puisse tenir un rôle dans le bon déroulement du dispositif. L'espace public, les cœurs d'îlots, où chacun peut librement venir parler ou écouter, voir même participer sans contraintes ne sont-ils pas plus appropriés ? En s'inspirant du projet de l'avenue Paul Langevin de Ville ouverte, faut-il - en plus du dispositif qui consiste à informer et recueillir l'avis de la population - créer de l'animation pour interpeller les habitants et les mettre dans de bonnes conditions pour se confier ?



*Vue de l'avenue Paul Langevin, Croix-de-Chavau à Montreuil avant ouverture aux piétons ©Anyoji Beltrando.*

*Inauguration de l'avenue Paul Langevin ©Ville ouverte.*



*Lucien & Simone Kroll, Enfin chez soi... Réhabilitation de préfabriqués, Berlin-Hellersdorf, Allemagne, 1994.  
© Atelier Lucien Kroll / ADAGP.*

## 2. L'expérience spatiale pour créer les conditions d'un dialogue territorial

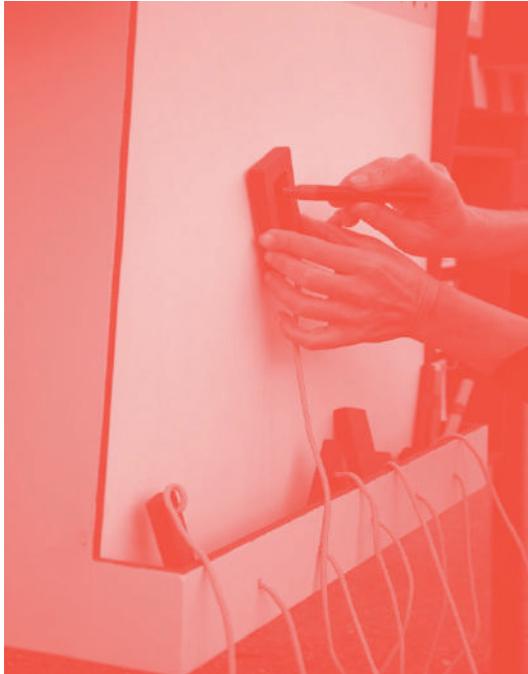
### Dépasser les obstacles de l'écrit par l'expérience spatiale

L'étape d'enquête, de collecte de l'information est préliminaire à toute opération de participation ou de concertation avec les habitants. En ce sens, elle n'est, la plupart du temps, pas considérée comme partie prenante des démarches de participation et se limite à de simples questionnaires à remplir ou des questions orales ; voire parfois, ce sont les professionnels extérieurs qui font le diagnostic eux-mêmes. Sa banalisation lui donne aujourd'hui une apparente simplicité de mise en œuvre, pourtant elle peut s'avérer difficile lorsque les habitants ne sont pas au rendez-vous ou ne sont pas réceptifs au sujet. Mais puisqu'il n'existe pas de réel projet de territoire sans intentions sous-jacentes, ce diagnostic ne peut être totalement neutre. Il est influencé et dépend du point de vue adopté par ceux qui le font. Prenant l'exemple des cahiers de doléances de 1789, Bruno Latour, anthropologue et sociologue, démontre que le peuple est totalement capable de décrire et d'analyser les enjeux de son territoire. En 1789, les citoyens dépeignent leurs milieux et conditions de vie, se représentent les « conflits de territoires »<sup>44</sup> et les injustices qui s'y rapportent et formulent des doléances qui visent à rectifier ces injustices. C'est pourquoi dans la phase de diagnostic, faire appel au *savoir des gens* est indispensable, car ce sont ceux qui sont le plus à même de poser un diagnostic précis et ciblé en fonction de leurs besoins quotidiens.

<sup>44</sup>. *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, Bruno Latour, La Découverte, 2017.

De ce fait, même si le questionnaire peut paraître comme l'outil permettant de recueillir le plus de voix possible et d'avoir un maximum de représentativité, par sa mise en forme, il ne permet pas aux citoyens de s'exprimer sur des points précis et il exclut toute une catégorie de la population qui ne sait ni lire, ni écrire le français. Comment donc dépasser l'obstacle de l'écrit lors de l'étape de l'enquête de quartier ? Comment créer un langage commun qui parlerait à tous et de la même manière ? L'utilisation de schémas, de signes graphiques est-elle pertinente dans ce cas ? L'association Robins des villes, qui milite pour une ville qui soit imaginée par ses habitants, a développé une méthodologie qui les caractérise : ils utilisent « des journaux, maquettes et jeux de rôles »<sup>45</sup> afin de faire de « l'éducation populaire à l'espace », avec toujours une dimension ludique dans les outils qu'ils utilisent. En effet, si l'on veut s'extraire de l'écrit et proposer une expérience de l'espace alors l'importance est mise sur les objets que l'on convoque, mais également sur la forme graphique ou imagée de ceux-ci, toute aussi importante. On voit donc que convoquer des éléments d'espace et des éléments visuels peut aider - si ce n'est une meilleure compréhension du projet - à au moins rassembler tous les citoyens autour d'un langage qu'ils comprennent. Marion Poujade, dans le cadre de ses études de graphisme et de son projet de diplôme concernant le rêve au sein de l'espace public a créé ce qu'elle a appelé la *Fabrique de quartier*, un dispositif autonome et modulable placé dans l'espace public et ayant pour but d'interroger le passant sur ses habitudes dans le quartier, ses rêves et ses envies. Celui-ci, en étant placé dans l'espace public, interpelle le passant et lui donne envie de s'approcher plus près pour tester les différents outils. Ainsi, c'est donc par le faire et l'action en premier lieu que l'utilisateur peut prendre part et s'impliquer dans la transformation de son quotidien.

<sup>45</sup>. *Robins des villes, pour une gouvernance partagée de l'espace urbain*, article publié en 2016 par le site internet Midi:onze.



Module «Tour d'Horizon» intégré au dispositif. Le designer engage le faire © Marion Poujade.

Le dispositif de la Fabrique de Quartier de Marion Poujade et ses différents modules, activés par les habitants © Marion Poujade.

### Un dispositif spatial pour sensibiliser et diffuser les enjeux du territoire

La notion de dispositif est ici à définir en fonction des objectifs à atteindre. Michel Lussault qualifie le dispositif spatial comme un « ensemble composé d'acteurs (humains) mais aussi d'actants (non-humains ou plus abstraits) », le territoire étant ici qualifié d'« actant », car son rôle est aussi important que celui d'une personne physique. Il n'est pas seulement support d'activités mais agit comme objet permettant les interactions, il a un effet sur les relations entre les individus. En ce sens, le rapport à l'espace habité de l'utilisateur joue également un rôle majeur dans la manière dont celui-ci va être amené ensuite à penser l'espace futur. Ainsi ce dispositif doit permettre de dépasser le rapport de façade traditionnel entre l'outil participatif et l'habitant et inviter celui-ci à prendre part en faisant appel à ses émotions afin qu'il puisse mettre des mots sur son rapport à l'espace, et qu'il questionne sa pratique du quartier. Il faut faire attention tout de même à ne pas franchir une certaine limite où ce n'est plus le participant qui expérimente le dispositif, mais lui-même qui est testé en train d'être expérimenté par le dispositif. La finalité de celui-ci n'est pas de soutirer de l'information aux habitants, mais bien de les amener à se questionner sur leur quartier, sur son fonctionnement et ses dysfonctionnements. Les connaissances doivent se transmettre dans les deux sens un transfère de compétences doit avoir lieu entre la maîtrise d'ouvrage qui cherche à recueillir de la donnée sensible sur le quartier et les habitants qui souhaitent comprendre et s'investir. Le dispositif doit donc questionner sans pour autant influencer ou manipuler.

Pour le projet des Bords de Vienne à Limoges, l'agence de design global Yocto Studio, a créé l'étape de consultation du projet. Yocto a donc imaginé un dispositif spatial in situ, permettant de sonder la population tout en la rendant active et offrant une certaine transparence sur l'enquête, car les résultats s'affichaient au fur et à mesure que les participants utilisaient le dispositif.

On peut retirer deux choses importantes de ce celui-ci : tout

d'abord la notion d'anonymat est importante, elle permet à chacun de participer librement et de s'exprimer sans contraintes. En ce sens, le designer doit-il être présent près du dispositif pour guider les usagers ou sa présence fait-elle justement office d'obstacle ? Dans le *Petit manuel de travail dans l'espace public*<sup>46</sup>, Jérôme Guillet, après en avoir fait l'expérience, explique que la plupart du temps la présence de l'animateur crée une gêne et un évitement, même si ce choix doit être fait en prenant en compte la nature et le déroulement de l'expérience. Mais il explique aussi que lorsqu'une foule se crée autour du dispositif, le moment est idéal pour le médiateur qui peut se rapprocher, afin d'écouter et d'engager le dialogue, tout en se mêlant à la foule. De ce fait, si la présence du designer n'est pas souhaitable, le dispositif doit être pensé comme une entité autonome et assez compréhensible pour se suffire à elle-même. Deuxièmement, afficher les éléments de réponse de la population peut amener l'habitant récalcitrant ou timide à lui aussi venir participer en voyant que d'autres l'ont fait. Mais il faut tout de même faire attention à ce que ces éléments n'influencent pas la décision et les choix de celui-ci. Le dispositif doit laisser au participant la liberté de se faire sa propre idée.

### Un rôle pour le designer d'espace

Dans ce type de projet, le designer d'espace, en tant que médiateur travaille à la limite son champ d'action, en traitant de l'espace aussi bien que du produit ou du graphisme. Mais n'est-ce pas là le rôle du designer médiateur que de concilier différentes parties pour former un tout cohérent ? Dans des projets imprégnés à la fois de politique et de social, le designer doit revoir sa posture et l'adapter en fonction de l'objectif à atteindre et du public avec lequel il va être en contact. N'est-ce pas là également une des qualités du designer que de se fondre dans le milieu dans lequel il travaille et de s'en imprégner ?

<sup>46</sup>. *Petit manuel de travail dans l'espace public. À la rencontre des passants*, Jérôme Guillet, Éditions du commun, 2019.



*Questionner les habitants sur leurs pratiques de l'espace dans l'espace*  
© Yocto Studio.

L'exposition *Sous les pavés le design*<sup>47</sup> illustre parfaitement cet aspect caméléon du designer, qui, selon les situations peut ou doit investir certains rôles : humaniste, créateur, acteur responsable et engagé, médiateur et révélateur d'identité... Toutes ces postures témoignent d'un engagement multiple du designer dans la fabrication de la ville. Ainsi, afin de définir son rôle dans la fabrication et la médiatisation du dispositif, le designer doit tout d'abord se demander : à quoi doit servir ce dispositif et à quelles personnes s'adresse-t-il ? À quel moment de la décision, le designer choisit-il d'intervenir ? Le lieu où s'implante le dispositif est également à déterminer avec précision comme l'explique Jérôme Guillet<sup>48</sup>, afin que celui-ci soit visible du plus grand nombre et qu'il interpelle les passants, tout en essayant de s'intégrer dans le quotidien pour ne pas brusquer. Comment ensuite caractériser spatialement cet espace d'enquête, de rencontre et d'interaction ? Peut-on tourner autour ? Combien de personnes peuvent être présentes en même temps afin de pouvoir engager le dialogue sans gêner la participation au dispositif ? Et finalement, ce dispositif doit-il s'implanter à un endroit et faire office de point de repère pour les habitants, ou peut-il être mobile comme le projet du *Tripporteur de concertation* de Ville ouverte ?

47. L'exposition *Sous les Pavés le design* a investi le Lieu du design en 2012 sous la commission de Yo Kaminagai, délégué à la Conception et au Département des Espaces et du Patrimoine de la RATP.

48. *Petit manuel de travail dans l'espace public. Op. cit. note 45.*



L'exposition « *Sous les pavés, le design* » questionne le rôle du designer et montre l'importance de son rôle dans l'avenir ©Le Lieu du design.



Le triporteur de la concertation va à la rencontre des habitants dans l'espace public et donne des informations sur les projets. ©Ville Ouverte.

### 3. Des dispositifs et méthodologies à tester

Le sens de ce projet n'est donc pas que le designer aille chercher les passants dans la rue pour recueillir leurs avis, impressions et envies, mais bien que ce soient les habitants qui aient la curiosité de faire la démarche, d'engager l'action. C'est en ce sens que la capacité d'influence de l'espace sur les habitants peut être utilisée à bon escient et de manière bienveillante afin d'engager l'action des passants. Le designer peut donc faire varier différents paramètres comme les matériaux et textures, les formes et leur tailles, leur épaisseur, les couleurs, les signes graphiques, afin de créer un espace qui interpelle. Comment utiliser à grande échelle la carte, le plan cadastral, la maquette et la photographie afin de permettre aux habitants de facilement se projeter dans le quartier ? Cet espace a vocation à être identifié comme un point de rencontre où il est possible de s'arrêter pour questionner, dialoguer ou tout simplement regarder si l'on ne souhaite pas s'impliquer. Il se positionne donc comme un élément de réponse face aux problématiques de vivre ensemble et de coexistence des individus au sein d'un même territoire, car il permet la rencontre d'individus et les invite à réfléchir ensemble au devenir de leur quartier. Ainsi, l'implication des citoyens dans la transformation de leur espace permet d'ouvrir un dialogue entre les habitants sur un territoire partagé et favorise la rencontre, les échanges, et sûrement la définition de règles de civilité sur le territoire, comme un code informel entre tous les habitants. Ce projet veut s'inscrire dans une démarche exploratoire, mais également professionnelle

### Des dispositifs et méthodologies à tester

et pragmatique dans le but de pouvoir travailler main dans la main avec les élus locaux et les chefs de projet, pour que cette réflexion ait une incidence sur le long terme. Ce dispositif doit donc être compris comme un outil indispensable, qui permet d'enclencher des mobilisations et initiatives citoyennes pour les phases de concertation et de participation qui suivent. De plus, en responsabilisant les acteurs du territoire, en leur montrant la complexité des choix à faire lors des projets d'aménagement urbain, le designer peut donner la possibilité à certains citoyens de s'approprier le projet et de devenir, à leur tour, médiateurs pour le reste de la population, leur permettant ainsi de jouer un rôle dans la fabrique de la démocratie de demain.



Recherche de dispositifs d'enquête bienveillants. Ici, le dispositif se présente comme une extension d'abris-bus permettant de sonder la population tout en offrant une utilité supplémentaire. © Héloïse Bal.



*Un dispositif ludique qui intègre des outils grandeur nature pour aider les habitants à se projeter dans le quartier © Héroïse Bal.*



*Un dispositif signal qui rassemble et interroge © Héroïse Bal.*

## Vers de nouveaux horizons

Le designer d'espace en tant que médiateur peut-il favoriser la démocratie locale et l'implication des citoyens lors de projets d'aménagement du territoire ?

Assurément.

Mais actuellement, l'espace public ne permet pas ou plus à des groupes humains différents de cohabiter harmonieusement et de faire société. De plus en plus, les citoyens voient leurs libertés restreintes au sein de ces espaces, et ce bien souvent à cause de mauvaises décisions et aménagements. Une distance s'est créée entre ce que les citoyens veulent et ce que les politiques publiques pensent qui est bien pour eux, amenant à une difficulté d'appropriation de l'espace non pas pensé **avec**, mais **pour** les citoyens. La non-fréquentation de ces espaces permet donc à une certaine insécurité de s'y installer, et au lieu de remédier au problème à la source, on tente de le régler par la force et la manipulation. Cela est dû, en partie, au fait qu'aujourd'hui les citoyens sont trop peu consultés lors de projets d'aménagement du territoire. Car même si depuis quelques années les politiques tentent d'impliquer les citoyens dans les processus de projet, la participation est bien souvent reléguée à de la simple information créant donc un discours unilatéral qui renforce l'écart entre la société civile et l'État. Pour palier au manque de connaissance et d'expérience des politiques publiques en matière de participation, les citoyens

s'organisent et tentent de prendre en main la gestion de leurs espaces. Si quelques expériences sont des francs succès, la plupart des citoyens sont freinés dans leur volonté de participer à améliorer leur lieu et cadre de vie par plusieurs lois, documents officiels et réglementations auxquels ils n'ont parfois pas accès, ou qu'ils ne comprennent pas.

En effet, si les citoyens peuvent agir à l'échelle micro, les projets de plus grande envergure, eux, sont décidés sans les citoyens qu'on ne juge pas assez compétents pour y réfléchir, ou alors la représentativité des élus prévaut sur la leur. Mais si l'on ne participe pas à l'aménagement de son territoire, alors il est plus difficile de créer du lien avec celui-ci et de se l'approprier. Il est clair qu'aujourd'hui le plus gros problème de la participation citoyenne est la difficulté pour les citoyens et les institutions publiques de communiquer et de se comprendre. Mais de manière générale, quand on s'intéresse à eux et qu'au minimum, on essaye de les informer, les citoyens font l'effort de se déplacer.

Toutes ces problématiques mises bout à bout ont permis de mettre en lumière le cruel manque de design dans les démarches participatives aujourd'hui qui nuit fortement au bon déroulement de celles-ci. Ainsi, le designer d'espace doit se saisir des problèmes et questions politiques actuelles, et a un rôle important à jouer en tant que médiateur, de par ses connaissances approfondies de l'espace, son intérêt premier pour les usagers et les usages, sa compétence dans la résolution de problèmes complexes et par les qualités d'empathie et de bienveillance qu'il présente. Dans cette situation, le designer d'espace se doit d'investir plusieurs postures comme celle du designer de service, du designer graphique ou du designer médiateur car ses compétences spatiales seules ne peuvent suffire à mobiliser et fédérer. Mais au delà des citoyens, le designer doit également travailler en relation étroite avec les institutions et tous les acteurs locaux qui participent à la fabrique du quartier et de son identité (les associations, les conseils de quartiers...). Ainsi, l'expérience du vécu spatial est un tremplin important

pour comprendre les enjeux du territoire et s'engager dans le faire. Chacun peut participer à son échelle, chaque rôle est important. En même temps qu'il tente de démocratiser les enjeux des politiques publiques, le designer valorise l'expertise de terrain des habitants, les place au même rang que les urbanistes, architectes, politiques leur permettant ainsi de devenir médiateurs à leur tour. Le designer doit donc se servir de ses compétences de manière intelligente et bienveillante afin de créer nouvelles manières de vivre, d'expérimenter et d'inviter les citoyens à participer dans le but d'améliorer le cadre de vie de tous et les relations entre les personnes, les communautés, les institutions et leur territoire dans un objectif de convivence dans l'espace public urbain.

# À consommer sans modération

## Livres

*Les furtifs*, Alain Damasio  
*La Volte*, 2019  
ISBN : 978-2-37049-074-2

*Surveiller et punir : naissance de la prison*, Michel Foucault  
*Gallimard*, 1975  
ISBN 978-2-07029-179-0

*Reprendre place, contre l'architecture du mépris*, Mickaël Labbé  
*Payot* collection Philosophie, 2019  
ISBN 978-2-228-92454-2

*Bâtir et habiter : pour une éthique de la ville*, Richard Senett  
*Albin Michel* 2019.  
ISBN 978 2 22643 927 7

*De la lutte des classes à la lutte des places*, Michel Lussault  
*Grasset*, 2009  
ISBN 978-2-70112-645-6

*Le droit à la ville*, Henri Lefebvre,  
*Economica*, 2016 (édition originale de 1968)  
ISBN 978-2-71785-708-7

*Defensible Space : People & Design in the Violent City,*

Oscar Newman  
Architectural Press, 1973  
ISBN 978-0-851-39136-6

*The Death and Life of Great American Cities,* Jane Jacobs

Random House, 1961  
ISBN 978-0-679-60047-3

*Vous êtes filmés ! Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance,*

Laurent Mucchielli  
Armand Colin, 2018  
ISBN 978-2-20062-123-0

*Sous les pavés, le design : espace public et designers,*

Beaux-arts éditions exposition au Lieu du design, 2012  
ISBN 978-2-84278-910-7

*L'urbanisme c'est notre affaire,* Thierry Paquot

Atalante, 2010  
ISBN 978-2-84172-504-5

*Réussir la planification et l'aménagement durables,*

Cahiers méthodologiques de l'AEU2, 2019  
ISBN 978-2-35838-992-1

*La vie dans l'espace public : comment l'étudier,* Jan Gehl & Brigitte

Svarre  
Écosociété, 2019  
ISBN 978-289719-510-6

*Petit manuel de travail dans l'espace public. À la rencontre des passants,*

Jerôme Guillet  
Éditions du commun, 2019  
ISBN 979-10-95630-21-0

*Bibliographie*

Films et reportages

*Le repos du fakir,* Gilles Paté & Stéphane Argillet, 2003  
Canal Marches, Paris. 6min32.

*Mainmise sur les villes,* Claire Laborey & Marc Evreux, 2015  
Chamaerops Production & Arte France, 1h29

Conférences

*Le design est-il politique ?* présenté par Marion Vignal dans le cadre du festival de design *DDays* dans D'Takls, avec Lyne-Cohen Solal, Chloé Braunstein et Alexandra Midal, le 24 Mai 2014.

*Open to the Public: rethinking Security & Access in Public Space*  
NCPCgov le 9 Octobre 2019.

Podcasts

*Comment garantir notre sécurité sans rogner sur nos libertés fondamentales ?* Jean Marie Delarue invité dans *La grande table* présenté par Caroline Broué  
France culture, le 15 décembre 2015

*Liberté et sécurité sont-elles conciliables en ville ?* Gérald Billard & Paul Landauer invités dans *Modes de vie, mode d'emploi* présenté par Matthieu Garrigou-Lagrange  
France Culture, le 16 mars 2015

**Presse écrite**

*Broken Windows. The police and neighborhood safety*,  
Georges L.Kelling & James.K Wilson,  
*The Atlantic Monthly*, 1982

*Quand la ville se perd dans une métamorphose planétaire*,  
Henri Lefebvre  
*Le monde Diplomatique*, mai 1989 p.16 et 17

*A Ladder of Citizen Participation*, Sherry.R Arnstein  
*Journal of the American Planning Association*, Vol. 35, N°4, 1969

*Participation des habitants : osons faire autrement !*  
Les cahiers du Développement Social Urbain, N°62 deuxième  
semestre 2015.  
ISSN : 1283-8497

*Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie :  
beaucoup de bruit pour rien ?*  
Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau  
*Participations*, Vol. 1, N°1, 2011, pp. 8-35.

*La liberté des Modernes et la partition de l'espace*,  
François Saint-Bonnet  
*Droit & Philosophie*, Annuaire de l'Institut Michel Villey, N° 7,  
2015, pp. 11-26.

**Publications numériques**

*La pénalisation des comportements dans l'espace public*,  
Pierrette Poncela,  
*Archives de politique criminelle*, vol. 32, no. 1, 2010, pp. 5-21  
[en ligne] [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

**Bibliographie**

*L'espace public entre mythe, imaginaire et culture*,  
Vincent Berdoulay  
*Cahiers de géographie du Québec*, volume 45, n°126, 2001, p. 413-428  
[en ligne] <https://www.erudit.org>

*Espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? Perspectives  
pour la France*, Anne Wyvekens,  
*Lien social et Politiques* n°57, 2007, pp.35-45.  
[en ligne] <https://www.erudit.org>

*Exercer sa liberté, c'est prendre des risques*  
Entretien avec Emmanuel Dockès dans un article de Matthieu  
Grandperrin pour *Ouishare* du 11 février 2020  
[en ligne] <https://www.ouishare.net/>

*CPTED la pensée de Jane Jacobs et d'Oscar Newman dans le  
développement des villes contemporaines, Introduction aux enjeux de la  
ville et du paysage contemporains*, Ulg David Tieleman  
Faculté d'architecture, 2015  
[en ligne] <https://orbi.uliege.be>

*La citoyenneté, Être (un) citoyen aujourd'hui : Études annuelles 2018  
du Conseil d'État*  
La Documentation française, 2018  
[en ligne] <https://www.vie-publique.fr>

*Rénovation urbaine et changement social*.  
Entretien avec Henri Coing par Emmanuel Bellanger & Pierre  
Gilbert, pour *Métropolitiques*, le 6 novembre 2017  
[en ligne] <https://www.metropolitiques.eu>

*L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux  
politiques et propositions pratiques*, Jodelle Zetlaoui-Leger  
*Les Cahiers de la Cambre. Architecture*, La Lettre volée, 2005,  
pp.99-110  
[en ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr>

*La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif,*

Julia Bonaccorsi & Magali Nonjon

*Quaderni*, vol. 79, no. 3, 2012, pp. 29-44.

[en ligne] <https://journals.openedition.org>

*Quartiers en Mieux, Brochure générale NPRU*

Ville de Limoges, 2018.

[en ligne] <https://www.limoges.fr/>

*Robins des villes, pour une gouvernance partagée de l'espace urbain,*

article publié le 4 janvier 2016 par le site internet *Midi:onze*.

[en ligne] [www.midionze.com](http://www.midionze.com)

*Les espaces publics : clef du bien vivre ensemble ?*,

Chloë Voisin-Bormuth pour *La Fabrique de la Cité*, le 26 juin 2019

[en ligne] <https://www.lafabriquedelacite.com>

*Au Franc-Moisin, les habitants ne digèrent pas une rénovation décidée sans eux*, Ilyes Ramdani pour *Médiapart*, le 23 février 2020

[en ligne] <https://www.mediapart.fr>

### **Sites web**

<https://www.synopia.fr>

Étude Ifop pour Synopia : *Les Français et les enjeux de sécurité*, 2017

<https://www.un.org>

*2,5 milliards de personnes de plus habiteront dans les villes d'ici 2050*, 2018

<https://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.com>

*Thomas Hirschhorn*, 2013

<https://www.metropolitiques.eu>

*Espaces publics urbains et concertation*, 2012

*Rénovation urbaine. L'espace comme remède à la question sociale ?*, 2018

## Un grand merci

À Ann Pham Ngoc Cuong et Laurence Pache pour leur précieux soutien, leur bienveillance, leur engagement et leur mental d'acier leur permettant de faire face à mes multiples remises en questions et remaniements de mon sujet. Je n'y serai jamais arrivée sans vous !

À toute l'équipe pédagogique du DSAA du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine qui m'a permis d'aller au bout de mes idées sans jamais rien lâcher.

À Vanille Champeix pour sa gentillesse, ses bons conseils et pour avoir supporté mes nombreuses questions et mon irrésistible envie de tout connaître, durant cette semaine au département d'Urbanisme de la ville de Limoges. Ce stage a été un réel tremplin dans ma réflexion en design.

À chaque élu de La souterraine comme de Limoges qui a accepté de se prêter au jeu des questions réponses avec moi durant cette période mouvementée d'élections.

À Antonin Boyer, architecte et membre de Yocto Studio, pour ses nombreuses explications quant à la création et l'organisation de démarches participatives.

Enfin merci à mes parents pour leur soutien et à mes camarades de classe qui ont été de bon conseil lors de moments de doute et sans qui ces deux années en DSAA n'auraient pas eu la même saveur.

### **Conception graphique**

Héloïse Bal

### **Typographies**

Stanley & Space mono

### **Papiers**

Munken print white 115g (Artic paper)

Rives sensation gloss Natural white 270g

### **Crédits photographiques**

Le copyright de chaque image du corpus appartient aux organismes, institutions ou auteurs respectivement cités. Si, malgré les recherches entreprises pour identifier les ayants droit des images reproduites, des omissions se vérifient, merci de nous contacter. Nous ne manqueront pas d'ajouter les mentions nécessaires pour les prochaines éditions de l'ouvrage.

Cet ouvrage a été imprimé à Atelier Graphique à Limoges et achevé d'imprimer en mai 2020.

Il a été tiré en 12 exemplaires.

Exemplaire n°     / 12



# CO Construction Citoyenne

Nos espaces publics occupent une place centrale dans notre quotidien et façonnent notre rapport au monde et à l'autre, ils sont donc essentiels à notre épanouissement en société. Mais le fait est que ces espaces sont souvent pensés *pour* les citoyens et non pas *avec*, ni même *par* ceux qui y vivent au quotidien. En effet, si depuis quelques années on assiste à une volonté d'implication des citoyens dans les projets urbains, on constate que dans la plupart des cas, le dialogue ne se fait que dans un sens. Ainsi, les citoyens s'en remettent aux autorités compétentes en ce qui concerne l'aménagement de leurs lieux de vie et se satisfont des solutions pensées pour eux.

**Comment donc restaurer et consolider le lien entre les citoyens, leur territoire et leurs représentants ? Est-il possible de rendre à l'espace public ses qualités d'espace politique de débat et d'échange, de rencontre et d'interactions, de confrontation des opinions ?**

Ce mémoire, à plusieurs niveaux, questionne le pouvoir d'influence du design sur l'espace et donc sur les individus qui l'habitent, et sa capacité à pacifier les relations entre citoyens et institutions publiques. Il tente de montrer de quelle manière le designer d'espace grâce à ses connaissances de l'espace urbain, son intérêt pour les usagers et des usagers, son empathie et sa capacité à résoudre des problèmes complexes, est-à même d'amener les citoyens à s'engager dans les projets d'aménagement qui touchent à leur territoire et ainsi apporter des réponses au déficit démocratique actuel.